



SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2013

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille treize et le vingt-cinq juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. J.-P. MOURE.

Nombre de membres en exercice : 90

Etaient présents :

M. B. ABOU, M. J.-M. ALAUZET, M. F. ANDREU, M. F. ARAGON, M. M. ASLANIAN, M. A. BARRANDON, Mme E. BECCARIA, Mme A. BENEZECH, Mme A. BENOARGHA JAFFIOL, Mme F. BERGER, Mme N. BIGAS, Mme S. BLANPIED, M. C. BOUILLE, Mme A. BOYER, M. T. BREYSSE, Mme R. BUONO, M. R. CALVAT, Mme T. CAPUOZZI-BOUALAM, Mme M. CASSAR, Mme M. CASTRE, M. P. CHASSING, M. P. COMBETTES, M. J.-P. COULET, Mme M. COUVERT, M. M. DELAFOSSE, Mme G. DELONCLE, M. T. DEWINTRE, Mme F. DOMBRE-COSTE, M. M. DUFOUR, Mme C. FOURTEAU, M. M. FRAYSSE, Mme J. GALABRUN BOULBES, M. J.-L. GELY, M. M. GERVAIS, M. L. JAOLU, M. B. JEAN, M. R. JOUVE, M. M. LANDIER, M. J.-M. LEGOUGE, M. M. LENTHERIC, M. M. LEVITA, M. J.-M. LUSSERT, M. R. MAILHE, M. H. MARTIN, M. J. MARTIN, M. J. MARTINIER, M. P. MAUREL, M. J.-L. MEISSONNIER, Mme P. MIENVILLE, Mme N. MIRAOU, M. C. MORALES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, M. M. PASSET, M. G. PASTOR, M. E. PASTOR, M. Y. PELLET, M. L. POUGET, Mme F. PRUNIER, M. C. QUIOT, M. R. REVOL, M. P. SAUREL, M. N. SEGURA, M. A. SIVIEUDE, M. R. SUBRA, M. C. SUDRES, M. J. TOUCHON, Mme C. TROADEC-ROBERT, M. F. TSITSONIS, M. C. VALETTE, M. A. ZYLBERMAN, Madame E. LABORDE suppléant de M. H. ALLOUCHE, M. B. FLACHER suppléant de M. T. AUFRANC, Mme B. PAU suppléant de M. P. BONNAL, M. M. GINER suppléant de M. R. CAIZERGUES, Mme M.-L. OMS suppléant de Mme I. GUIRAUD.

Pouvoir(s):

M. J.F. AUDRIN à M. J. MARTINIER, Mme S. BONIFACE-PASCAL à M. M. DELAFOSSE, Mme J. CLAVERIE à M. R. MAILHE, Mme P. DANAN à M. J. TOUCHON, M. P. DUDIEUZERE à M. A. MOYNIER, M. S. FLEURENCE à M. L. POUGET, Mme H. MANDROUX à Mme S. BLANPIED, M. C. MEUNIER à M. E. PASTOR, Mme H. QVISTGAARD à M. P. SAUREL, Mme D. SANTONJA à M. T. BREYSSE, Mme R. SOUCHE à Mme C. FOURTEAU, M. P. VIGNAL à M. J. MARTIN.

Absent(es):

Mme C. LABROUSSE, M. P. THINES

**URBANISME ET POLITIQUE FONCIÈRE – OZ MONTPELLIER NATURE URBAINE -
COMMUNE DE MONTPELLIER ET DE LATTES - BILAN DE LA CONCERTATION DE
L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - APPROBATION**

M. C. MORALES, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, délégué à l'Urbanisme et Politique Foncière, rapporte :

Situé sur le territoire des Communes de Montpellier et Lattes, entre l'autoroute A9 et le quartier de Boirargues, le site de la Méjanelle va accueillir la gare nouvelle de Montpellier, projet lié à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse «Contournement Nîmes Montpellier » (CNM).

Ce site occupe une position clé, à l'articulation entre le développement urbain de Montpellier vers la Mer et le corridor de transports languedociens, et fait partie, à ce titre, des 11 sites stratégiques d'enjeu communautaire identifiés au SCOT de l'agglomération de Montpellier approuvé par délibération n°6863 du 17 février 2006.

Le projet urbain assure les conditions pour que le futur quartier autour de la gare nouvelle, dénommé « OZ Montpellier Nature Urbaine », s'intègre dans le territoire labellisé Ecocité et constitue un lieu d'innovations en matière d'urbanisme et de développement durable.

Les enjeux s'attachant au projet « OZ Montpellier Nature Urbaine » sont importants pour le devenir de l'agglomération puisqu'il s'agit de créer à la fois le « poumon » économique et de nature urbaine de la métropole montpelliéraine.

Il en découle une démarche d'aménagement globale et concertée initiée par la communauté d'agglomération de Montpellier en application de l'article L.300-1 du code de l'Urbanisme au titre notamment de sa compétence « aménagement de l'espace », pour enclencher l'aménagement de ce futur quartier, au titre de sa compétence développement économique pour favoriser, réaliser et promouvoir le pôle d'affaire, et au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » pour favoriser la mixité sociale.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a décidé, par délibération n°11349, en date du 17 janvier 2013, d'élaborer un projet d'aménagement, d'en fixer les objectifs et d'organiser, pendant la durée de cette élaboration, une concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme auprès des habitants, associations locales et autres personnes concernées.

Selon les objectifs et modalités définis par la délibération du conseil de communauté n°11349 du 17 janvier 2013, les objectifs proposés pour ce projet visent à :

- mettre en œuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisirs et de détente, ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine » ;
- faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le cœur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, connecté au Port de Sète Sud de France ;
- réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un Campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier ;
- créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes ;
- préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde ;
- intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés ;

- adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche EcoCité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaire et du pôle d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain ;
- intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

Le périmètre objet de la concertation du public en vue de l'opération d'aménagement OZ Montpellier Nature Urbaine représente une superficie totale d'environ 350 ha situés sur les territoires des communes de Montpellier et de Lattes.

Il est délimité :

- Au nord par l'A9,
- A l'Est par la RD66,
- Au sud par la RD 189 et le quartier de Boirargues,
- A l'Ouest par l'avenue « Georges Frêche ».

La concertation relative à l'opération d'aménagement d'ensemble s'est déroulée du 18 janvier au 24 juillet 2013, selon les modalités définies par la délibération du Conseil de Communauté n°11349 du 17 janvier 2013, prise après délibération du conseil municipal de la ville de Lattes en date du 17 décembre 2012 et du conseil municipal de la ville de Montpellier en date du 17 décembre 2012.

Il est à noter que :

- le projet d'extension de la ligne 1 de tramway pour assurer la desserte de la gare nouvelle et desservir le quartier OZ Montpellier Nature Urbaine a fait l'objet d'une procédure de concertation qui lui est propre. Par souci de cohérence et afin d'assurer au public une information lisible et claire, ces deux projets portés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier ont été présentés et discutés de manière concomitante ;
- une démarche de concertation a également été engagée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier relative aux projets Ode Acte 1 et Ode Acte 2, ces deux projets s'inscrivant eux même dans le périmètre de l'opération d'aménagement d'ensemble Ode à la mer Nature Urbaine. Ainsi, un processus d'information coordonnée et à grande échelle a été mis en place pour conduire ces phases de concertation concernant différentes opérations mais situées dans des secteurs proches, afin de permettre au citoyen de comprendre la démarche stratégique portée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier ;
- une concertation relative à la gare Nouvelle « Montpellier Sud de France » conduite par Réseau Ferré de France, s'est déroulée du 6 mai au 6 juin. Conformément à la délibération n°11349 du Conseil Communautaire du 17 janvier 2013 relative aux objectifs et modalités de la concertation du projet OZ et à la délibération n°11490 du Conseil Communautaire du 11 avril 2013 approuvant les modalités de la concertation préalable au projet de gare nouvelle proposées par RFF, RFF et la Communauté d'Agglomération de Montpellier ont souhaité coordonner leurs dispositifs de concertation. Il s'agissait de proposer au public une information lisible et claire sur ces deux projets et pour cela, de mener de façon cohérente la concertation sur le quartier OZ et celle sur les fonctionnalités de la gare dans ce quartier en œuvrant de manière coopérative.

S'agissant de la concertation relative au projet OZ Montpellier Nature Urbaine, les modalités de la concertation ont été les suivantes :

Le dispositif d'information du Public

> L'exposition Nature urbaine

Cette exposition, évènement majeur du dispositif de concertation, était installée à l'Opéra Comédie de Montpellier. Lieu central de l'agglomération il offre un espace extrêmement accessible pour les citoyens (4 lignes de tramway à moins de 500m) . L'exposition a été inaugurée en présence des partenaires et des acteurs socioprofessionnels du projet le vendredi 3 mai 2013 et est restée ouverte au public jusqu'au 3 juillet 2013 puis prolongées jusqu'au 15 juillet inclus. Une conférence de presse a eu lieu le 3 mai à 11h00, juste avant l'ouverture des portes au public à 11h30.

L'exposition était composée de plusieurs supports de communication complémentaires (panneaux, maquette physique, maquette virtuelle, dossiers, films). Ils avaient pour but de présenter le projet d'aménagement d'ensemble OZ Nature urbaine et d'exposer le concept de Nature Urbaine, thématique générale commune aux 4 projets de concertation lancés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier: ODE Acte 1, ODE Acte 2, OZ et l'extension de la ligne 1 du tramway. Destinés à susciter l'intérêt du public, ces outils mettaient en scène des visuels d'ambiance accompagnés d'une présentation du projet et de ses chiffres clefs.

Une enquête citoyens sous la forme d'un questionnaire a permis de recueillir les avis sur le projet urbain sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiples) et d'une question ouverte. Un registre était également mis à disposition du public.

Une visite guidée de l'exposition par les responsables opérationnels de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et de la SAAM, organisée le 27 mai 2013 à 11h00, a permis au public de poser des questions concrètes et de se faire expliquer de manière interactive des points incompris des projets. Pendant toute la période de concertation, un accueil du public était organisé du lundi au samedi, de 11h00 à 19h00, et jusqu'à 20h00 les jours de spectacle à l'opéra comédie.

> **La plaquette d'information**

Gratuite et mise à la disposition du public, elle donnait toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet OZ Montpellier Nature Urbaine. Destinée au grand public, elle se voulait simple et claire, afin d'exposer efficacement le projet aux citoyens.

Cette plaquette, imprimée en 3000 exemplaires, a été diffusée :

- aux ateliers de concertation
- lors des réunions publiques
- sur les 2 lieux d'exposition
- Aux différentes étapes de la concertation organisée par RFF sur le projet de gare nouvelle.

> **Le film de présentation**

Un film a été réalisé qui introduisait le contexte de mise en place du projet urbain OZ Montpellier Nature Urbaine, ses enjeux, ses objectifs et ses atouts. Dans ce film, l'urbaniste, Kees Christiaanse et le paysagiste, Gueric Péré présentent la stratégie urbaine et paysagère du projet. Plusieurs interviews de personnalités du monde économique et des élus de la Communauté d'Agglomération complètent leur présentation.

> **Les relations presse**

Les relations presse ont facilité la mobilisation des citoyens. Des bannières internet ont été diffusées sur le site de Midi Libre avec un lien sur le site de Montpellier Agglomération.

Un supplément présentant spécifiquement le projet OZ dans le magazine La Gazette de Montpellier du 2 au 8 mai a été édité. Plus de 10 articles sur le projet Nature urbaine sont parus dans la presse locale. La majorité des articles ont mis l'accent sur le projet global Nature urbaine et ont encouragé la population à participer à la concertation, notamment à travers l'exposition Nature urbaine.

> **Campagne d'affichage urbain**

12 affiches ont été mises en place en des lieux stratégiques pendant une durée de 3 fois 15 jours pour inviter la population aux réunions publiques et à découvrir les expositions publiques.

> **La présence sur le site de Montpellier Agglomération : <http://www.montpellier-agglo.com/>**

Une rubrique dédiée au projet OZ Montpellier Nature Urbaine a été créée. Elle propose une description synthétique du projet et soumet également les supports d'information disponibles et les dates clés des réunions publiques.

Il proposait également en téléchargement :

- la plaquette OZ,
- une invitation à la réunion publique précisant les temps forts des concertations,
- la vidéo de présentation du projet.

Par ailleurs le site permettait de se rediriger vers le site de la conversation citoyenne mis en place par l'agglomération de Montpellier <http://www.monagglo2020.com/>, sur lequel une rubrique spécifique au projet a été créée avec la possibilité de donner son avis.

> **La mise à disposition de dossiers présentant le projet et expositions de panneaux d'information du 3 mai au 15 juillet 2013**

A l'Hôtel d'Agglomération de Montpellier (dans le hall du premier étage), composée de :

- 2 panneaux OZ Montpellier Nature Urbaine (dont extension de la ligne 1 de tramway),
- un dossier contenant la délibération du Conseil de Communauté n°11349 du 17 janvier 2013 relative aux objectifs et aux modalités de concertation pour l'opération OZ Montpellier Nature Urbaine et la présentation du projet,
- 1 registre à disposition du public à l'accueil,
- 1 document de présentation synthétique « OZ un nouveau cadre de vie » précisant la stratégie urbaine et programmatique du projet.

Après le 3 juillet, dans le cadre de la prolongation de la concertation jusqu'au 15 juillet inclus, un dossier de présentation technique.

Le dispositif de participation du public

Du 3 mai au 15 juillet 2013, Montpellier Agglomération a mis en avant le projet, sur lequel les citoyens ont été invités à s'exprimer.

> **Des annonces presse**

Plusieurs annonces presse ont été réalisées pour inviter les citoyens à se rendre sur les sites des expositions ou à participer à la réunion publique du 21 mai notamment dans le midi-libre du dimanche 5 mai 2013

> **Des invitations à chaque grand rendez-vous**

- pour visiter l'exposition Nature urbaine : 5000 cartons d'invitation ont été imprimés et envoyés aux personnes figurant sur le fichier protocolaire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.
- pour assister à la réunion publique : 5000 cartons d'invitation ont été imprimés et envoyés aux personnes figurant sur le fichier protocolaire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.
- pour participer à l'atelier : Une lettre d'invitation a été adressée par mail aux acteurs professionnels afin de les inciter à participer aux ateliers thématiques du 21 mai 2013 au Corum de 14h à 16h. Une invitation spécifique a été adressée à la chambre d'Agriculture, à la Chambre des Métiers, à la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'au Conseil de Développement.

> **Une réunion publique de présentation du projet**

Une réunion publique a été organisée le mardi 21 mai 2013 à 17h00 au Corum.

La réunion a été animée en quatre temps principaux :

Temps1 : Présentation du projet, de ses grands enjeux urbains et paysager par MM Kees Christiaanse, urbaniste et Jean-Pierre Moure, Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Temps 2 : table ronde « pôle d'affaires : quels leviers d'attractivité mettre en œuvre pour valoriser les atouts de notre territoire ? » en présence de MM J.-L. Meynet, expert économique (CMN partners), André Deljarry, Président de Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, et Gilbert Pastor, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, délégué au développement économique et à l'emploi.

Temps 3 : table ronde « ville intelligente et mobilités : comment faciliter le quotidien des habitants ? » en présence de M. Eang ANG Ong responsable ville connectée, IBM / M^{me} Virginie Wagner, chef de projet RFF / M. Christophe Moralès, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier délégué à l'urbanisme et à la politique foncières.

Temps 4 : table ronde « nature urbaine ou comment réussir l'alliance entre la nature et la Ville ? » en présence de Mmes Nadia Herbreteau, paysagiste, Coline Perrin, chargée de recherche, INRA, MM Mickaël Delafosse, adjoint à l'urbanisme à la ville de Montpellier, Cyril Meunier, Maire de Lattes.

En synthèse,

- Pour le temps 1 : les questionnements ont porté principalement sur la crainte pour certaines personnes de Lattes que le projet OZ ne soit en zone inondable et plus généralement subisse des contraintes (de bruit notamment) liées aux infrastructures. Ce à quoi il a été répondu que le projet est parfaitement en correspondance avec le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) du ruisseau du Negues Cats et que le projet a intégré la composante bruit. D'autres personnes ont souhaité savoir si des résidences étudiantes seraient implantées sur le site. Ce qui est le cas.
- Pour le temps 2 : Plusieurs questions ont été posées sur la relation entre la gare nouvelle et la gare existante ainsi que leur connexion aux modes de transport. Des éclaircissements ont été fournis sur ce point notamment par la représentante de RFF.
- Pour le temps 3. Outre les questions vues avant sur l'intégration des grandes infrastructures au projet, certains citoyens ont souhaité avoir des précisions sur les futures maisons de retraites, écoles, et cultures urbaines de proximité.

> **Des ateliers de concertation**

Des ateliers thématiques de concertation ont été organisés le mardi 21 mai 2013 au Corum, de 14h00 à 16h00, juste avant la réunion publique. 3 ateliers se sont succédés en différentes tables rondes ce qui a permis aux personnes de participer à 2 ateliers différents.

Les ateliers, laissés très ouverts dans leur mode de fonctionnement, démarraient avec une question générique :

- atelier 1 : « que signifie pour vous, concrètement « nature urbaine » ? »
- atelier 2 : « pôle d'affaires : quels leviers d'attractivité mettre en œuvre ? »
- atelier 3 : « ville intelligente : infos et réseaux, pour quoi faire ? »
- atelier 4 : « mobilités : quels besoins d'intermodalités pour une nouvelles mixité? »

Chaque personne présente a pu prendre la parole et exprimer des idées et des pistes de réflexions. La synthèse de chaque atelier a été faite par un référent.

> **Une enquête usagers sous forme de questionnaire**

Dans le cadre de cette concertation, un questionnaire a été réalisé afin qu'un maximum de citoyens en dehors de la réunion publique, puissent s'exprimer et donner leur avis sur le futur visage du projet OZ Montpellier Nature Urbaine.

Ces questionnaires ont été imprimés en 1000 exemplaires et mis à disposition du public sur le lieu de l'exposition Nature urbaine à l'Opéra Comédie à Montpellier.

Les participants à l'enquête étaient invités à répondre à sept questions, avec des réponses à choix multiples. Pour OZ, Plus d'une trentaine de questionnaires ont été renseignés par des citoyens. Le détail des réponses exprimées figure au bilan détaillé de la concertation.

> **A travers les registres**

Une vingtaine d'avis ont été recueillis sur les registres disposés sur le lieu de l'Opéra Comédie et de l'hôtel d'agglomération.

Plusieurs observations, parfois communes à certaines personnes ont été exprimées, notamment :

- le fait que le développement de l'Agglomération vers le sud constituait le sens de l'histoire mais qu'une vigilance devait s'observer pour que le Nord soit également développé,
- le fait que le projet OZ doit s'adapter à un contexte complexe d'infrastructure tout en respectant l'aspect nature des paysages agricole existants.

A l'issue de l'ensemble du processus de concertation tel que défini ci-dessus, il ressort un certain nombre de validations et de précisions sur les objectifs et la programmation prévisionnelle. Il est par ailleurs constaté la cohérence des objectifs proposés et l'adhésion des acteurs et des populations au projet urbain présenté, malgré certains questionnements exprimés soit dans la réunion publique soit dans les registres mis à disposition

Les objectifs de l'opération OZ Montpellier Nature Urbaine, arrêtés par délibération n°11349 du 17 janvier 2013 ne nécessitent pas d'être modifiés.

Le bilan rendant compte de manière plus détaillée de la concertation a été dressé. Après approbation du bilan de la concertation et à l'issue d'une dernière mise au point sur les éléments de cadrage financier

et opérationnel, l'opération OZ Montpellier Nature Urbaine pourra être lancée au cours du prochain Conseil.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver les conclusions du rapport annexé à la présente délibération qui tire le bilan de la concertation,
- arrêter, au vu des études préalables et du bilan de la concertation le périmètre de l'opération tel que délimité sur le plan annexé à la présente délibération,
- confirmer les objectifs de l'opération OZ Montpellier nature Urbaine arrêtés par délibération n°11349 du 17 janvier 2013,
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Certifié Exécutoire

Publié le :

Déposé En Préfecture

Le : 26/07/13

Numéro de l'acte :

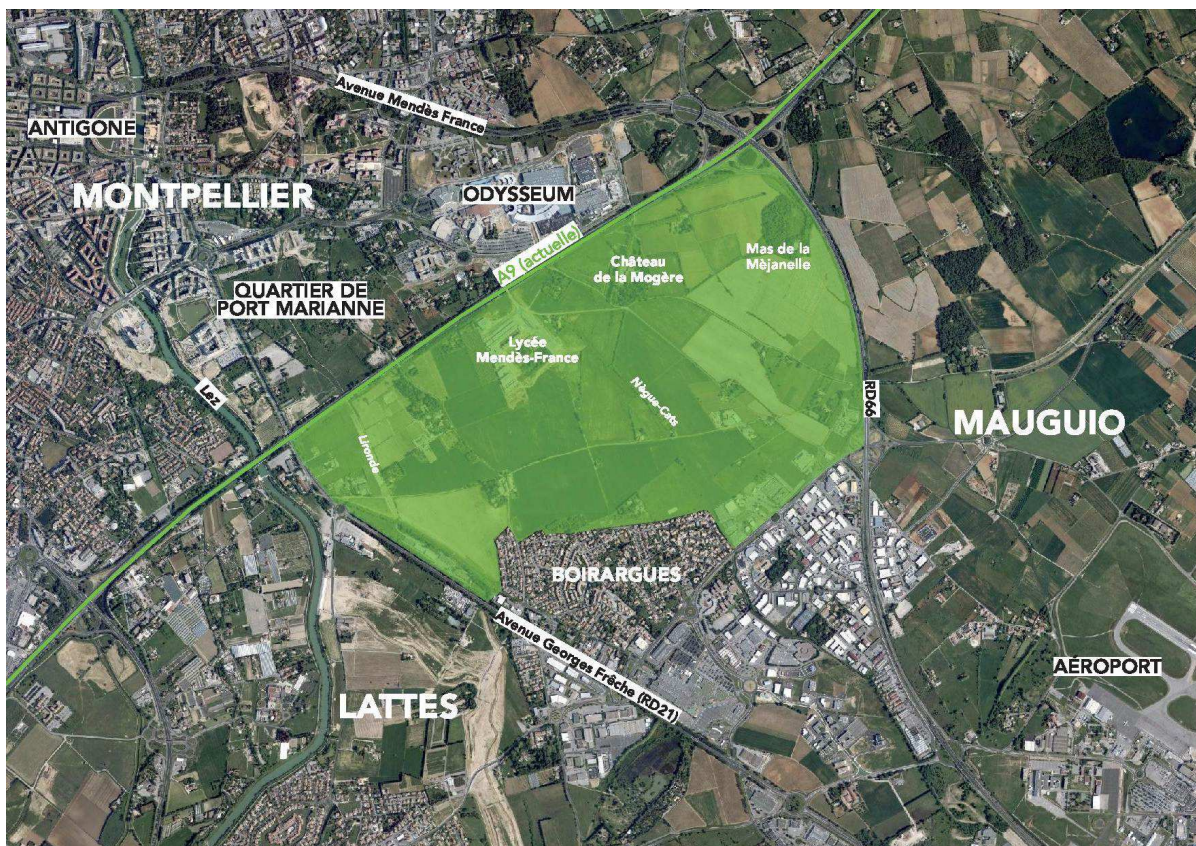
034-243400017-20130725-lmc161906-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme à
l'original.

Le Président,

M. Jean-Pierre MOURE.

PERIMETRE DE L'OPERATION D'ENSEMBLE





BILAN DE CONCERTATION



SAAM

Sommaire

Préambule

Partie 1 – Le cadre de la concertation sur le projet OZ

1 Le cadrage réglementaire

1.1 Le cadrage réglementaire général

1.2 Le cadrage réglementaire de la présente concertation

2 Le périmètre de la concertation

2.1 OZ Montpellier Nature Urbaine : une localisation stratégique

2.2 Les objectifs du projet OZ

2.3 OZ Montpellier Nature Urbaine : un nouveau cadre de vie

2.4 Les acteurs institutionnels et partenaires

3 Les dispositions de la concertation du public

3.1 Les modalités de concertation prévues dans la délibération du 17 janvier 2013

- Un dispositif à l'Hôtel d'Agglomération de Montpellier
- Une réunion publique de concertation
- Des ateliers thématiques associant les acteurs socio-professionnels
- Une plateforme d'échange internet

3.2 Le dispositif complémentaire d'information du public

- L'exposition Nature urbaine
- La plaquette d'information OZ
- Le film de présentation
- Le plan media
- Des invitations à chaque grand rendez-vous
- Une enquête usagers sous forme de questionnaire

3.3 Les retombées média

Partie 2 – Les observations recueillies lors de la concertation OZ

- 1 Grâce à la réunion publique du 21 mai 2013
- 2 Grâce aux réunions thématiques avec les acteurs socio-professionnels
- 3 A travers l'enquête usagers
- 4 A travers le registre
- 5 A travers le site de la Conversation Citoyenne

Partie 3 – Conclusion

- 1 Des points clés pour assurer la réussite du projet
 - 2 Précisions sur les objectifs et la programmation prévisionnelle
 - 3 Et après ?
-

Annexes

- 1- Délibération du 30 Octobre 2012 (Montpellier Agglomération)
- 2- Délibération du 17 décembre 2012 (Ville de Lattes)
- 3- Délibération du 17 décembre 2012 (Ville de Montpellier)
- 4- Délibération du 17 janvier 2013 (Montpellier Agglomération)
- 5- PowerPoint de présentation de la réunion publique du 21 mai 2013
- 6- Synthèse des réunions thématiques avec les acteurs socio-professionnels

Préambule

Situé sur le territoire des Villes de Montpellier et Lattes, entre l'autoroute A9 et le quartier de Boirargues, le site de la Méjanelle va accueillir la gare nouvelle de Montpellier, projet lié à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse «Contournement Nîmes Montpellier » (CNM).

Ce site occupe une position clé, à l'articulation entre le développement urbain de Montpellier vers la Mer et le corridor de transports languedociens, et fait partie, à ce titre, des 11 sites stratégiques d'enjeu communautaire identifiés au SCOT de l'agglomération de Montpellier approuvé par délibération n° 6863 du 17 février 2006.

Le projet urbain assure les conditions pour que le futur quartier autour de la gare nouvelle, dénommé « OZ Montpellier Nature Urbaine », s'intègre dans le territoire labellisé Ecocité et constitue un lieu d'innovations en matière d'urbanisme et de développement durable.

Les enjeux s'attachant au projet « OZ Montpellier Nature Urbaine » sont importants pour le devenir de l'agglomération puisqu'il s'agit de créer à la fois le « poumon » économique et de nature urbaine de la métropole montpelliéraine.

Dans cette perspective et en relation avec le calendrier de réalisation de la future gare TGV, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a confié à la SAAM un mandat d'études urbaines préalables à l'aménagement du pôle urbain autour de la gare nouvelle de Montpellier.

Il en découle une démarche d'aménagement globale et concertée initiée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier en application de l'article L.300-1 du code de l'Urbanisme.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a décidé, par délibération n° 11349, en date du 17 janvier 2013, d'élaborer un projet d'aménagement, d'en fixer les objectifs et d'organiser, pendant la durée de cette élaboration, une concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme auprès des habitants, associations locales et autres personnes concernées.

Cette concertation relative à l'opération d'aménagement d'ensemble s'est déroulée du 18 janvier au 24 juillet 2013, selon les modalités définies par la délibération du conseil de communauté n° 11349 du 17 janvier 2013, prise après délibération du conseil municipal de la ville de Lattes en date du 17 décembre 2012 et du conseil municipal de la ville de Montpellier en date du 17 décembre 2012.

Le présent bilan vous présente les résultats de cette concertation.

Partie 1 – Le cadre de la concertation sur le projet OZ

1 Le cadrage réglementaire

1.1 Le cadrage réglementaire général

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a décidé, par délibération n° 11349, en date du 17 janvier 2013, d'élaborer un projet d'aménagement, d'en fixer les objectifs et d'organiser, pendant la durée de cette élaboration, une concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme auprès des habitants, associations locales et autres personnes concernées.

Cette concertation relative à l'opération d'aménagement d'ensemble s'est déroulée du 18 janvier au 24 juillet 2013, selon les modalités définies par la délibération du conseil de communauté n° 11349 du 17 janvier 2013, prise après délibération du conseil municipal de la ville de Lattes en date du 17 décembre 2012 et du conseil municipal de la ville de Montpellier en date du 17 décembre 2012.

Parallèlement, le projet d'extension de la ligne 1 de tramway pour assurer la desserte de la gare nouvelle et desservir le quartier OZ Montpellier Nature Urbaine a fait l'objet d'une procédure de concertation qui lui est propre. Par souci de cohérence et afin d'assurer au public une information lisible et claire, ces deux projets portés par la Communauté d'Agglomération ont été présentés et discutés de manière concomitante.

Une démarche de concertation a également été engagée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier relative aux projets Ode Acte 1 et Ode Acte 2, ces deux projets s'inscrivant eux même dans le périmètre de l'opération d'aménagement d'ensemble Ode à la mer. Ainsi, un processus d'information coordonnée et à grande échelle a été mis en place pour conduire ces phases de concertation concernant différentes opérations mais situées dans des secteurs proches, afin de permettre au citoyen de comprendre la démarche stratégique portée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Enfin, une concertation relative à la gare Nouvelle « Montpellier Sud de France » conduite par Réseau Ferré de France, s'est déroulée du 6 mai au 6 juin. Conformément à la délibération n° 11349 du conseil communautaire du 17 janvier 2013 relative aux objectifs et modalités de la concertation du projet OZ et à la délibération n°11490 du conseil communautaire du 11 avril 2013 approuvant les modalités de la concertation préalable au projet de gare nouvelle proposées par RFF, RFF et la Communauté d'Agglomération de Montpellier ont souhaité coordonner leurs dispositifs de concertation. Il s'agissait de proposer au public une information lisible et claire sur ces deux projets et pour cela, de mener de façon cohérente la concertation sur le quartier OZ et celle sur les fonctionnalités de la gare dans ce quartier en œuvrant de manière coopérative.

1.2 Le cadrage règlementaire de la présente concertation

Le paragraphe I de l'article L.300-2 concerne les communes du territoire concerné. Les paragraphes II et III indiquent que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les autres acteurs publics ayant l'initiative d'opérations d'aménagements sont tenus aux mêmes obligations que les communes. Montpellier Agglomération doit donc « organiser une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté ou toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune ».

A l'issue de cette phase d'élaboration et de concertation, il appartient à la Communauté d'Agglomération de Montpellier de tirer le bilan de la concertation pour créer l'opération d'aménagement d'ensemble.

Retrouvez en annexes, page 38-47, les délibérations de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et des villes de Montpellier et Lattes.

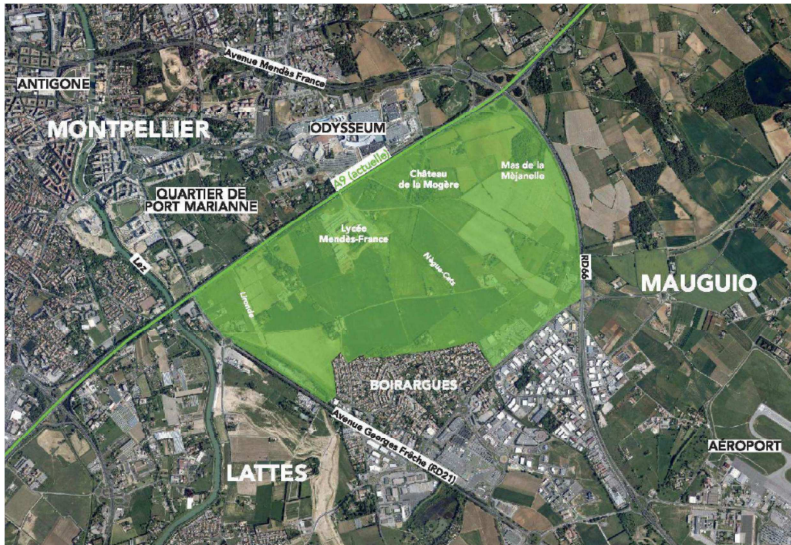
2 Le périmètre de la concertation

2.1 OZ Montpellier Nature Urbaine : une localisation stratégique

Situés sur les territoires des villes de Montpellier et Lattes, entre l'A9 actuelle et Boirargues, les 350 hectares du futur quartier OZ sont à la croisée des développements urbains de Montpellier vers la mer et du corridor des transports languedociens (gare nouvelle, aéroport, contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier et déplacement de l'A9).

Le périmètre objet de la concertation du public en vue de l'opération d'aménagement OZ Montpellier Nature Urbaine est délimité :

- Au nord par l'A9
- A l'Est par la RD66,
- Au sud par la RD 189 et le quartier de Boirargues
- A l'Ouest par l'avenue « Georges Frêche »



Ville méditerranéenne, symbole de la vie étudiante et image de la douceur de vivre, Montpellier enregistre depuis le début des années 2000 une croissance démographique 2,5 fois plus élevée que celui des agglomérations comparables. Il est donc nécessaire de réfléchir en amont aux moyens à mettre en place pour accueillir cette population de manière à ne pas la subir, sous peine d'étalement urbain non maîtrisé.

La construction du projet urbain, qui s'étalera sur 30 ans, commence à prendre forme ; il sera une nouvelle porte vers l'arc méditerranéen et vers le monde.

OZ accueillera la gare nouvelle de Montpellier, dénommée « Montpellier Sud de France » dès 2017, qui sera reliée au centre ville (gare Saint- Roch) et à l'aéroport via les transports urbains. D'ici 2020, les 2 gares de Montpellier accueilleront plus de 13 millions de voyageurs, l'extension de la ligne 1 du tram va permettre d'ouvrir un service de transport suffisamment rapide, régulier et ponctuel pour diminuer au maximum les effets de rupture de trajet entre les deux gares.

On retrouve à proximité de l'emplacement du futur quartier OZ des éléments clefs de l'identité et du fonctionnement de Montpellier :

- les rives du Lez et le quartier Port Marianne,
- le pôle de culture et d'échanges d'Odysseum,
- des pistes cyclables et de transports doux descendant vers les plages,
- les services administratifs du nouvel Hôtel de Ville.
- l'aéroport Montpellier Méditerranée,
- les grands axes autoroutiers A9 et A750 accessibles rapidement.

2.2 Les objectifs du projet OZ

Huit objectifs clairs pour un projet innovant

Selon les objectifs et modalités définis par la délibération du conseil de communauté n°11349 du 17 janvier 2013, les objectifs proposés pour ce projet visent à :

- Mettre en oeuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisirs et de détente, ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine » ;
- Faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le coeur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, connecté au Port de Sète Sud de France ;
- Réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un Campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier ;
- Créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes ;
- Préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde ;
- Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés ;
- Adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche EcoCité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaire et du pôle d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain ;
- Intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

2.3 OZ Montpellier Nature Urbaine : un nouveau cadre de vie

Chiffres clés

Le quartier OZ, c'est 350 ha de projet, comprenant

200 ha d'espaces naturels

60 ha d'espaces naturels et lagunaires

60 ha de parcs publics aménagés

80 ha d'espaces naturels et patrimoniaux

150 ha urbanisés dont

300 000 m² de bureaux pour le nouveau pôle tertiaire supérieur de Montpellier

5000 logements individuels et collectifs

50 à 80 000 m² destinés à l'hôtellerie et aux loisirs urbains

150 000 m² d'activités mixtes liées au campus créatif

2.3.1 L'alliance de l'humain, la nature et l'innovation

Émergeant d'un territoire naturel vierge, OZ revêt l'image d'un poumon vert de 200 ha qui offre un cadre de vie mêlant nature et habitat. Élément structurant du projet, la nature joue le rôle du tuteur et encadre le développement urbain qui s'apparente à une mosaïque urbaine. Pour satisfaire un maximum d'individualités différentes, OZ va développer plusieurs quartiers aux caractères, usages, identités et densités qui leurs sont propres, constituant ainsi une urbanité diverse et mixte.

L'ensemble de l'opération est irriguée par un réseau de mobilité à deux échelles : transports en commun performants et continuités urbaines piétonnières, doublé d'une plate-forme de mobilité multimodale en temps réel, tendant à réduire le recours aux automobiles particulières.

Précurseur dans le domaine, OZ développe le concept de ville intelligente, c'est à dire qu'il élabore des solutions centrées sur l'amélioration des services urbains apportées dans différents domaines (eau, mobilité, énergie, commerce, flux, etc.).

Dans la même optique, le projet urbain OZ invente le pôle d'affaires créatif du XXIème siècle au cœur de la ville, tout en offrant aux salariés un environnement naturel des plus agréable. Vitrine économique du territoire montpelliérain pour les 30 prochaines années, ce pôle inscrira l'agglomération dans une dynamique d'avenir et de croissance économique.

2.3.2 Six facettes pour un espace nouvelle génération

- Le poumon vert

En s'appuyant sur une majorité d'espaces verts originels, le projet déploie un réseau paysager qui se décline à toutes les échelles, depuis le grand paysage jusqu'à l'intimité des rues, squares et cœurs d'îlots.

Le nouveau complexe respirant de l'Agglomération se déclinera en plusieurs qualités d'ambiance : 60 ha d'espaces naturels et lagunaires, 60 ha de parcs publics aménagés et 80 ha d'espaces naturels et patrimoniaux. Au total, c'est 200 ha d'espaces naturels qu'a imaginé l'architecte urbaniste néerlandais Kees Christiaanse.

Dans le projet OZ, c'est la nature qui dompte la ville et lui impose ses courbes. Préservé et protégé, le paysage territorial structure la modernité urbaine. L'exubérance végétale du tissu paysager existant se marie aux fonctions métropolitaines que le quartier du pôle gare est destiné à accueillir, assurant une protection visuelle et phonique aux nouvelles infrastructures, tout comme l'urbain canalise ses nuisances pour mieux profiter de la nature. De plus, cette nature est une solution innovante pour pallier aux problématiques hydrauliques et environnementales du territoire.

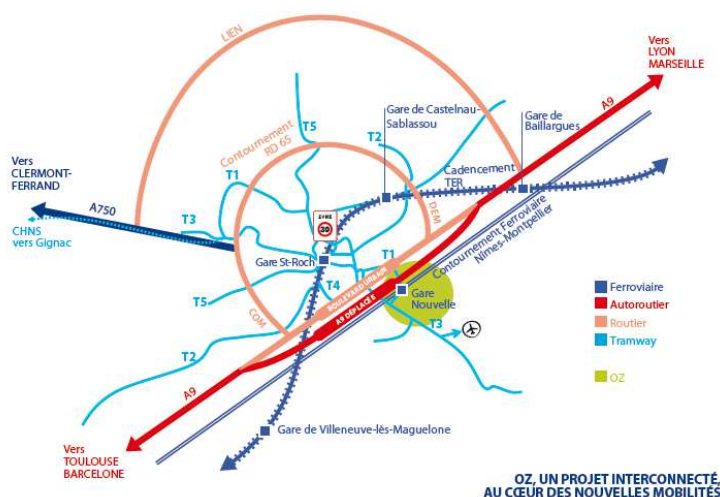
- La ville mosaïque



Kees Christiaanse a imaginé OZ en une mosaïque de plusieurs quartiers aux caractères, usages et densités qui leur sont propres, constituant ainsi une urbanité diverse et mixte.

De la ville intense, à la ville intime, en passant par la ville résidentielle, l'opération urbaine concentre tous les atouts d'un quartier de métropole. Une vie douce et dynamique à la fois, au travers de longues continuités de déplacements diversifiées ; des qualités environnementales apaisantes sublimant le cadre de vie, un quartier de proximité grâce à la mixité commerces/activités/logements. Cette dynamique pluri-identitaire est directement liée aux desseins territoriaux de l'Agglomération, entre arc de développement économique, diagonale mosaïque, lisières agricoles et rive lagunaire.

- Un nouveau réseau de mobilités



Véritable articulation entre le centre-ville, la gare nouvelle et l'aéroport, OZ développe un hub multimodal, une ossature structurante desservant les grands équipements et son territoire.

Avec le réseau maillé prévu à 5 lignes de tramway en 2017, 60% de la population et 64% des emplois de l'agglomération desservis par le tramway bénéficieront d'un accès direct à la future gare et, à terme, à l'aéroport.

D'ores et déjà performante et reconnue, la couverture du territoire par les transports publics constitue un enjeu majeur dans le cadre du projet « OZ Montpellier Nature Urbaine », pensé autour de la gare nouvelle.

Le quartier OZ est à l'interface entre la ville et la mer. En interconnectant les voies de déplacement déjà existantes et en franchissant les futures A9 et LGV, on tisse un territoire maillé et ouvert, efficacement desservi, et en cohérence avec le développement de tous les modes qui offrent une alternative à l'usage de la voiture. À terme, les grandes infrastructures (ancienne A9, route départementale 66, Route de Palavas et route des étangs) constitueront une boucle de desserte de Montpellier à la mer.

- La ville intelligente

Cette innovation est issue d'une réflexion sur la gestion du temps sur le territoire, le rythme de vie des habitants étant la source d'inspiration majeure de cette révolution technologique.

Une ville intelligente est une ville capable de gérer durablement ses ressources et de créer un environnement socio-économique attractif, dans lequel ses citoyens, ses entreprises, ses institutions peuvent facilement travailler, échanger et vivre ensemble.

Les enjeux de cette innovation sont multiples : améliorer la qualité de vie des habitants, gérer des contraintes budgétaires, économiser des ressources naturelles, stimuler la croissance économique. Les champs d'application sont tout aussi nombreux : transport, santé, éducation, énergie, sécurité.

L'application pratique de la ville intelligente repose sur la technologie du Smart Grid, une innovation qui associe environnement et technologie afin faciliter le quotidien des usagers. Appliquée au domaine du public, l'idée est de décloisonner les données des structures de santé, d'éducation, de transports, pour en mutualiser l'exploitation.

OZ servira ainsi de laboratoire urbain au projet de recherche et développement conduit en partenariat par IBM, l'IDATE, l'Agglomération de Montpellier et les universités Montpellier 1 et 2. À terme, il s'agira d'inventer de nouveaux services innovants visant à améliorer la qualité de vie de chacun.

- Le pôle tertiaire

Vitrine économique du territoire montpelliérain pour les 30 prochaines années, ce pôle inscrira l'agglomération dans une dynamique d'avenir et de croissance économique.

La situation géographique du quartier OZ au cœur de l'arc méditerranéen, et son accès facilité par des conditions de mobilités optimales, offrent une terre d'accueil à fort potentiel aux entreprises en développement. Ce pôle d'affaires aura une visibilité

économique exceptionnelle, accessible depuis l'axe de communication structurant du sud de l'Europe, composé de l'A9 et de la ligne nouvelle.

Sur les 150 ha urbanisés de l'opération, 300 000 m² seront voués aux bureaux, pour accueillir environ 1 000 entreprises et 15 000 emplois. Dans ce contexte, le quartier accueillera un pôle d'activités numériques de classe nationale (TIC : technologies de l'information et de la Communication), des activités de services, des sièges d'entreprises, les services R&D, des PME-PMI et un tissu tertiaire diversifié. OZ propose aux acteurs du monde économique une offre tertiaire globale déclinée en solutions d'accueil sur mesure, dans le cadre d'un quartier d'affaires inventif et humain, où les employés auront à disposition commerces, brasseries, espaces urbains et services récréatifs.

- Le campus créatif

Avec le campus créatif, Montpellier confirme son positionnement en matière de recherche publique et privée.

Locomotive de l'économie de demain, le campus créatif vise à impulser, valoriser et mettre en synergie les dynamiques innovatrices ancrées dans l'identité du territoire afin d'en affirmer le rayonnement national voire international. Située au Sud-Est de la zone de projet, cette composante du programme qui s'étend sur 150 000 m² est essentiellement vouée aux activités tertiaires de recherches publiques et privées à haute valeur ajoutée (nouvelles technologies, eau, agronomie, médecine, etc.). Le projet a vocation à attirer les talents et accueillera des activités dans les filières d'excellence du territoire. Site évolutif, ce campus s'impose comme un espace ouvert à tous, où la composition paysagère structure et accueille le bâti. Espace multifonctionnel accessible en transports public, à pied, ou à vélo, il offre loisirs et détente. Il propose aux Montpelliérains un cadre de travail et une destination loisirs d'une rare qualité.

Calendrier : les grandes étapes du projet

- 30 octobre 2012 : Délibération sur les objectifs et modalités de la concertation en vue de la création de l'opération d'ensemble du projet OZ, confirmée après avis des communes de Lattes et de Montpellier par délibération du 17/01/2013)
- - 3 mai – 15 juillet 2013 : Temps forts de la concertation (exposition, réunions publiques, ateliers)
- Fin 2013 : Création de la ZAC 1 pour assurer la desserte et les conditions de l'intégration urbaine du Pôle d'Echanges Multimodal Montpellier Sud de France (et promouvoir le pôle d'affaires dans la ville intense)
- Mi-2015 : Début des travaux de viabilisation
- 2017 : Livraison des premiers bâtiments (pôle d'affaires, Gare Nouvelle et Sup de Co) et de l'extension de la ligne 1 du tram, en même temps que le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier et le déplacement de l'A9

2.4 Un périmètre de concertation à l'échelle de l'agglomération

Au titre des articles du Code de l'Urbanisme, Montpellier Agglomération, en tant que maître d'ouvrage, a délibéré sur la concertation concernant le projet OZ (le 30 octobre 2012 et le 17 janvier 2013). Les villes de Montpellier et de Lattes, concernées par le projet, ont également été associées à la concertation. Elles ont délibéré en ce sens, le 17/12/2012.

Au regard de l'importance du projet pour l'ensemble de territoire montpelliérain, Montpellier Agglomération a souhaité inviter toutes les communes de l'agglomération à participer à la concertation.

Dès la délibération du 30 octobre 2012 et dans la perspective du lancement de la concertation avec le public, la Communauté d'Agglomération a souhaité partager avec les élus de toutes les communes de l'agglomération, les premiers éléments de cette opération, les grands objectifs et les étapes à venir.

Un Comité d'Orientation Général (COG) s'est ainsi réuni le 13 novembre 2012.

2.4 Les acteurs institutionnels et partenaires

2.4.1 Une concertation globale sur les projets de Nature Urbaine

La création du futur quartier OZ et l'extension de la ligne 1 du Tram sont deux projets dont le dénominateur commun est la grande opération d'aménagement Nature Urbaine, qui propose une vision d'ensemble pour construire l'avenir de Montpellier Agglomération autour du mieux vivre ensemble. Une opération qui compte également un deuxième grand projet : la restructuration de la route de la mer, baptisé « ODE – Nature Urbaine ».

ODE consiste en la reconquête urbaine de l'avenue Georges Frêche, reliant historiquement Montpellier à la Mer. Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain du plus vaste tissu commercial d'entrée de la ville développé il y a 30 ans. Fort de ses richesses géographiques, le territoire de ODE vise à organiser le renouvellement urbain vers la mixité fonctionnelle et sociale, dans une perspective d'accompagnement de la mutation du commerce, entre vignobles, équipements structurants, étangs et mer Méditerranée à l'horizon. Ce projet s'effectue en deux phases : l'acte 1, la modification de la ZAC Parc d'Activités de l'Aéroport existante, et l'acte 2, le renouvellement urbain sur 100 hectares vers la zone du Fenouillet.

L'opération Montpellier Nature Urbaine donne ainsi les lignes directrices de 4 grands projets aux caractéristiques cohérentes d'une opération à l'autre. De fait, les temps forts de la concertation ont porté simultanément sur l'ensemble de ces ambitions génériques. L'exposition installée à l'Opéra Comédie a présenté chacun des 4 projets : OZ, l'extension de la ligne 1 du tram, ODE/Acte 1 et ODE/Acte 2. Par ailleurs, les ateliers et les réunions publiques ont fait état de cette thématique globale, avant de préciser l'objet précis de la concertation pour chaque projet.

2.4.2 Des partenaires multiples pour enrichir le projet

- Montpellier agglomération

Le projet OZ Montpellier Nature Urbaine s'inscrit parfaitement dans la vision d'avenir de Montpellier Agglomération, maître d'ouvrage et porteur des projets : un territoire résolument durable où le mieux vivre ensemble est une des composantes fondamentales, où l'économie, la nature et l'humain ne font qu'un.

Le projet OZ est également au centre de la démarche Ecocité, véritable laboratoire urbain de 2 500 ha (répartis sur les communes de Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier et Pérols) qui cherche à associer un urbanisme durable et novateur à un programme riche et mixte irrigué par un réseau de mobilité à deux échelles : transports en commun performants et continuité urbaine piétonnière.

- La SAAM

La SAAM a été mandatée par Montpellier Agglomération pour conduire les études préalables à l'aménagement du projet OZ Montpellier Nature Urbaine.

- Un duo d'experts pour élaborer le plan guide de ce grand projet urbain

Pour inventer une nouvelle façon de voir la ville, Montpellier Agglomération a choisi, pour concevoir le quartier OZ, l'architecte urbaniste néerlandais Kees Christiaanse, référence mondiale en termes de planification urbaine. C'est lui qui a imaginé l'immense espace naturel de 200 hectares qui sera le poumon vert du projet et le concept de ville mosaïque. A ces côtés, le paysagiste Gueric Péré, de l'agence ILEX, créateur du concept de Nature Urbaine, propose un espace ouvert, aéré et entièrement connecté à l'environnement existant ainsi que le bureau d'études OASIIS, pour apporter des préconisations et innovations en matière d'approche globale développement durable.

Par ailleurs la SAAM, dans le cadre de son mandat d'études confié à par Montpellier Agglomération a missionné des prestataires pour conduire les études techniques indispensables (études environnementales, hydrauliques, acoustiques, etc.)

- La commune de Montpellier

Le projet OZ s'étend en partie sur le territoire sud de Montpellier, entre l'A9 et la commune de Lattes. La ville de Montpellier est donc associée à l'élaboration du projet, via des rendez-vous réguliers d'échanges avec les élus et les services.

La commune de Montpellier a délibéré et approuvé les modalités de concertation le 17 décembre 2012.

Par ailleurs, Mickaël Delafosse, délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable, a notamment participé à l'une des tables rondes de la réunion publique d'échanges le 21 mai.

- La commune de Lattes

Le projet OZ s'étend en partie sur le territoire Nord de la commune de Lattes. Celle-ci est donc étroitement associée à l'élaboration du projet, notamment en la personne de son maire, Cyril Meunier, Vice-Président de Montpellier Agglomération, qui a participé à la réunion publique d'échanges de la concertation, le 21 mai. Des rendez-vous de suivi du projet sont organisés avec les élus et les services de la ville.

La commune de Lattes a délibéré et approuvé les modalités de concertation le 17 décembre 2012.

Par ailleurs, le projet Urban Park, quartier résidentiel de nouvelle génération proposant des maisons contemporaines et des appartements sécurisés ouvrant sur un parc, à l'initiative de la commune de Lattes et conduit par l'aménageur GGL, intègre le sud du projet OZ.

- Les maîtres d'ouvrages des grandes infrastructures que sont l'Autoroute A9 déplacée, la Ligne à Grande Vitesse /Contournement Nîmes Montpellier et la gare nouvelle Montpellier Sud de France, équipement central du projet OZ.

Des échanges permanents ont lieu avec ASF, Oc'Via et RFF pour assurer l'intégration des infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés.

- Les chambres consulaires

La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture sont associées à l'élaboration du projet : courrier d'information et d'invitation, rendez-vous d'échanges, participation à la réunion publique et à l'atelier de concertation, etc. Autant de moments de collaboration pour présenter le projet et recueillir l'avis des socio-professionnels, déterminant pour la réussite du projet.

- Le Conseil de développement et les ambassadeurs Unlimited

Le Conseil de développement mis en place par Montpellier Agglomération a été invité à participer à la réflexion menée sur le projet afin d'enrichir la vision prospective.

De même, le réseau d'animation des acteurs économiques du territoire de l'agglomération de Montpellier, Unlimited (Ambassadeurs), a été associé au projet : lors de la deuxième réunion de la communauté des ambassadeurs du territoire, le 25 mars 2013, au planétarium Galilée, le projet OZ a été présenté, devant environ 140 partenaires du monde économique.

- Les autres acteurs

Plus largement, les acteurs socio-professionnels et habitants de l'agglomération sont invités à prendre connaissance du projet et à participer à sa construction : acteurs économiques, laboratoires de recherche, experts, associations d'usagers, habitants...

2.4.3 Une collaboration privilégiée avec RFF

Située au cœur du projet OZ, la gare nouvelle s'inscrit dans le cadre du Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier. Son nom, révélé le 6 mai 2013 lors du lancement de la concertation publique menée par Réseau Ferré de France, symbolise son ancrage dans le territoire régional : la gare Montpellier – Sud de France. Grâce à cette gare, Montpellier sera à moins de 3 heures de Paris et connectée aux grandes métropoles nationales et européennes.

La gare nouvelle, d'une surface d'environ 10 000m², proposera 8 voies de lignes à grande vitesse sous une dalle de franchissement. Conçue comme un véritable trait d'union de la ville à la ville, au-dessus des infrastructures ferroviaires, ce sera une gare-pont.

A l'intérieur du bâtiment, 1500 m² seront consacrés aux commerces. Des services nouveaux seront proposés aux voyageurs. Les travaux débuteront début 2015 pour une livraison fin 2017, concomitante à la livraison du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier.

L'équipement proposé sera évolutif avec le temps, pour répondre aux évolutions de trafic prévisionnelles : ainsi, seules 4 voies à quai seront construites dans un premier temps, à l'ouverture de la gare en 2017.

La concertation publique sur le projet de création de la gare nouvelle, menée par Réseau Ferré de France, a eu lieu du 6 mai au 6 juin 2013, en même temps que les temps forts des concertations OZ et tram 1. Dans ce contexte, Réseau Ferré de France et Montpellier Agglomération ont étroitement collaboré, afin de faciliter la lisibilité des deux concertations en présentant ensemble, et de manière cohérente, le projet urbain et le projet gare.

Les deux concertations, celle sur la gare nouvelle portée par RFF et celle sur le projet OZ portée par Montpellier Agglomération, ont donc eu lieu en parallèle, avec une participation croisée de chacun à la concertation partenaire. Ainsi, l'Agglomération de Montpellier était présente aux ateliers de concertation (le 23 mai et le 4 juin) et à la réunion publique d'échanges (le 30 mai) sur la gare nouvelle, et RFF a participé (le 21 mai) à l'atelier de concertation et à la réunion publique d'échanges sur le projet OZ nature urbaine.

2.4.4 le projet d'extension de la ligne 1

OZ accueillera la gare nouvelle de Montpellier dès 2017, dont la liaison avec le centre-ville (et la gare Saint- Roch) et l'aéroport via les transports urbains est primordiale. L'extension de la ligne 1 de tramway va ainsi permettre d'offrir un service de transport suffisamment rapide, régulier et ponctuel pour diminuer au maximum les effets de rupture de trajet entre les deux gares. Dans cet esprit, les aménagements liés au prolongement de la ligne de tramway vont participer à la mise en relation des différentes composantes du nouveau quartier entre elles (lycée, pôle d'affaires, logements, commerces, parcs...), et entre ce quartier et les autres équipements de la

ville, en assurant le franchissement de l'actuelle autoroute A9 en direction d'Odysseum. Ils constitueront l'axe central de la ville intense.

La concertation portant sur l'extension de la ligne 1 a été présentée et discutée de manière concomitante avec la concertation sur le projet OZ dans un souci de cohérence et de lisibilité.

3 Les dispositions de la concertation du public

3.1 Les modalités de concertation prévues dans la délibération du 17 janvier 2013

Le cadre réglementaire de la concertation imposait à minima, la mise en œuvre des modalités suivantes :

→ Un dispositif à l'Hôtel d'Agglomération de Montpellier

Mise à disposition du public du dossier de présentation du projet comprenant :

- La délibération n°11349 du 17 janvier 2013, comprenant le plan du périmètre d'étude,
- Un document de présentation du projet, étoffée d'un dossier technique au cours de la période de concertation,
- Un registre pour consigner les observations du public,
- Des panneaux d'information :



Retrouvez la synthèse des remarques émises sur le registre page 36

→ Une réunion publique de concertation, annoncée par voie de presse



Le mardi 21 mai de 17h à 19h30, 120 personnes se sont réunies dans la salle Antigone du Corum, pour assister à la réunion publique OZ Montpellier Nature Urbaine. Cette rencontre ouverte à tous a été l'occasion d'informer et d'échanger avec les acteurs clés et le grand public sur les grands enjeux qui animent la réalisation du projet OZ, et d'expliquer ses objectifs et son ambition pour l'avenir de l'agglomération montpelliéraine.

Déroulé de la réunion publique

1. Accueil par l'animateur et présentation du déroulé de la réunion
2. Film introductif sur le projet
3. Discours d'introduction par Jean-Pierre Moure, Président de Montpellier Agglomération
4. Présentation des grandes orientations du projet par Jean-Pierre Moure et Kees Christiaanse, architecte-urbaniste du projet
5. Trois tables rondes thématiques de 35 minutes chacune
6. Questions / réponses avec le public après chaque table ronde.
7. Clôture par Christophe Moralès, Vice-Président de Montpellier Agglomération délégué à l'urbanisme

« La concertation qui nous réunit aujourd'hui renforcera le sens de ce projet. Nous sommes en train de préparer ce qui sera important en termes de simplicité, de qualité et de services au sein de ce futur quartier. »

Jean-Pierre Moure, Président de Montpellier Agglomération

Le cœur de la réunion était constitué des 3 tables rondes, abordant une des

thématiques phares du projet. Outre des intervenants spécifiques pour chacune, Christophe Moralès, Vice-Président délégué à l'urbanisme et à la politique foncière de Montpellier Agglomération, était présent, en fil rouge.

A retenir : 13 questions ont été posées lors de la réunion illustrant l'envie d'en savoir plus. Malgré quelques doutes ou inquiétudes, concernant notamment la transparence hydraulique et les nuisances sonores, la majorité des questions avaient pour objectif de se projeter concrètement de ces aménagements. Chaque table ronde a fait l'objet d'un nombre de questions assez équilibré (3 / 5 / 5), ce qui démontre bien que chaque élément moteur du projet est un élément vital à sa réussite selon les citoyens. Ceux-ci ont cherché à avoir des informations sur la composition du pôle d'affaires, des exemples de réalisations de la ville intelligente, des informations sur les transports de demain et des éclairages sur le concept de Nature Urbaine.

Retrouvez la synthèse de cette réunion publique page 27 et la présentation PowerPoint d'introduction en annexe

→ *Des ateliers thématiques associant les acteurs socio-professionnels*

L'Agglomération a souhaité partager et discuter avec les acteurs socio-professionnels, les thèmes fondateurs du projet OZ, pendant une série d'ateliers de discussion visant à écrire, avec leur participation, l'avenir du projet. Ces ateliers se sont déroulés le mardi 21 mai, au Corum de Montpellier, salle Rondelet, de 14h à 16h.

Après une présentation du projet et une discussion autour de la maquette physique menée par l'architecte Kees Christiaanse, les participants ont eu la possibilité de choisir parmi l'une des 4 tables rondes portant chacune sur une thématique propre : **Nature Urbaine, Mobilité, Pôle d'affaires et Ville Intelligente**. Chaque table ronde durait environ 45 minutes, et chaque personne présente pouvait participer à deux d'entre elles, et traiter ainsi 2 thèmes, en fonction de son expertise ou de ses centres d'intérêt. En tout 47 personnes étaient présentes.

Tout le long des tables rondes, les participants pouvaient débattre à l'oral et à l'écrit grâce à des post-it qu'ils pouvaient déposer sur un paper-board, afin de répondre à une question posée par thème :

- Nature Urbaine : que signifie pour vous, concrètement, « Nature urbaine » ?
- Pôle d'affaires : quels leviers d'attractivité mettre en œuvre ?
- Mobilité : quels besoins d'intermodalité pour une nouvelle mixité ?
- Ville intelligente : infos et réseaux, pour quoi faire ?

Retrouvez la synthèse des ateliers thématiques page 30 et la synthèse de chaque table ronde en annexe

→ Une plateforme d'échanges internet

Le site <http://www.monagglo2020.com/> propose un espace dédié à la concertation OZ. Dès lors qu'ils s'inscrivaient via un identifiant, les internautes pouvaient s'exprimer librement sur le projet OZ.

Une borne interactive Conversation Citoyenne était également en libre accès à la Maison de l'Agglomération, accompagnée d'une boîte à idées dans laquelle la population pouvait glisser ses remarques.

Sur l'ensemble du site, on peut compter **44 remarques et questions** relatives à l'opération urbaine OZ.

De plus, le site de l'Agglo www.montpellier-agglo.com, contient lui aussi des informations sur le projet OZ sur la page d'accueil, dans l'encadré 'GRANDS PROJETS'. Il suffit de cliquer sur le premier lien 'OZ Montpellier Nature Urbaine' pour être renvoyé sur la page dédiée à l'explication du projet.



Retrouvez la synthèse des commentaires OZ du site monagglo2020.com page 37.

3.2 Le dispositif complémentaire d'information du public

Par ailleurs, un processus d'information coordonnée et à grande échelle a été mis en place pour conduire ces phases de concertation concernant ces différentes opérations situées sur des secteurs proches.

Cela a ainsi permis au citoyen de comprendre plus largement la démarche stratégique d'aménagement du territoire portée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

→ L'exposition Nature urbaine

L'exposition-phare, évènement continu pendant toute la période des temps forts de la concertation, était installée à l'Opéra Comédie de Montpellier. Lieu symbolique situé en plein cœur de ville, ce monument permettait, par son histoire, de faire le lien entre la ville d'hier et la ville de demain.

Cette exposition, inaugurée le vendredi 3 mai 2013, est restée ouverte au public jusqu'à la fin des temps forts de la concertation, le 3 juillet 2013 puis a été prolongée jusqu'au 15 juillet. Pendant cette période, les visites se déroulaient du lundi au samedi, de 11h00 à 19h00, et jusqu'à 20h00 les jours de spectacle.

Lors de l'inauguration, une conférence de presse a eu lieu à 11h00, en présence de Jean-Pierre Moure, Président de Montpellier Agglomération, de nombreux élus, des partenaires institutionnels et des acteurs socio-professionnels du territoire, juste avant l'ouverture des portes au public à 11h30.

Dans le hall de l'opéra, les visiteurs pouvaient découvrir les projets de Nature Urbaine OZ et Ode, ainsi que l'extension de la ligne 1 du tramway à travers des toiles d'informations dévoilant les futurs paysages et possibilités qu'offriront ces projets. Au milieu du hall trônaient deux maquettes, une physique et une virtuelle du projet OZ, où les visiteurs pouvaient au fil des doigts et au fil du regard se promener dans ce qui sera le lieu de vie nouvelle génération. Sur ces deux maquettes, le tracé d'extension de la ligne 1 du tramway était matérialisé par un trait rouge qui permettait à tous de visualiser concrètement cette future voie de mobilité.

L'exposition était ainsi composée de plusieurs supports de communication complémentaires.



chiffres clef

- **6 panneaux** de 2x5 mètres dont :

- 2 panneaux exposaient le concept de Nature Urbaine, thématique générale commune aux 4 projets de concertation lancés par Montpellier Agglomération : ODE Acte 1, ODE Acte 2, OZ et l'extension de la ligne 1 du tramway.
- 2 panneaux présentaient les projets ODE Acte 1 et ODE Acte 2.
- 2 panneaux traitaient des projets OZ et de l'extension de la ligne 1 du tramway.

Destinés à susciter l'intérêt du public, ces outils mettaient en scène des visuels d'ambiance accompagnés d'informations synthétiques et de



- **1 maquette physique** de l'aménagement du projet OZ.

Elle donnait une vue d'ensemble évocatrice et permettait d'ouvrir le dialogue avec le public, suscitant des questions concrètes.



- **1 maquette virtuelle**

Son interface, sous forme d'une table numérique géante, était manipulable par les citoyens. Elle invitait à se projeter dans les futurs aménagements, enrichissant la visite virtuelle de bulles d'informations à la demande.



- **Des plaquettes d'information**

En libre-service, elles expliquaient le projet OZ et le projet d'extension de la ligne 1 du tramway : objectifs, enjeux, programmation, données chiffrées, calendrier de concertation, etc.

- **Une enquête citoyens sous la forme d'un questionnaire**

Elle a permis de recueillir les avis des visiteurs de l'exposition sur le projet urbain sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiples) et d'une question ouverte. Une urne était à disposition pour déposer ces questionnaires.

- **Une visite guidée**

Une visite guidée a été organisée le lundi 27 mai à 11h. Elle a permis au public de poser des questions concrètes au chef de projet et de se faire expliquer de manière interactive des points incompris des projets, visuels et maquettes à l'appui.

- **Un registre**

Il a permis de recueillir les remarques écrites des visiteurs sur le projet urbain.

Au total ce sont **plus de 1000 personnes** qui ont visité l'exposition

Encadré Tram 1 : Lors de l'exposition, le projet d'extension du tramway a été présenté en tant que point névralgique du développement du territoire avec pour objectif de

relier la gare Saint-Roch et la gare nouvelle, de desservir Oz et de contribuer au développement de transports collectifs et durables.

→ La plaquette d'information OZ

Gratuite et mise à la disposition du public, la plaquette présente les 2 projets et donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce lieu de vie nouvelle génération. Destinée au grand public, elle se voulait simple et claire, afin d'exposer efficacement le projet aux citoyens.

Ce document présente toutes les composantes du projet : les 200 ha de poumon vert grâce à des exemples précis et illustrés, les différents quartiers de la ville mosaïque vu par l'architecte, mais aussi l'impact économique qu'aura le projet sur le développement de l'agglomération, la mobilité et la ville intelligente.



Imprimée à 3000 exemplaires, la plaquette d'information a été diffusée :

- aux ateliers de concertation,
- lors de la réunion publique,
- sur les 2 lieux d'exposition.

Elle était également téléchargeable sur le site

Internet de Montpellier Agglomération.

→ Le film de présentation

Un film a été réalisé et diffusé en début de réunion publique. C'est au travers des interventions de Kees Christiaanse, Gueric Péré, Jean-Pierre Moure, et Cyril Meunier, sur fond d'images du futur site du quartier OZ et d'images en 3D, que cette vidéo introduisait le contexte de mise en place du projet urbain, ses enjeux, ses objectifs et ses atouts, autour des 4 thématiques abordées lors de la réunion publique : pôle d'affaires, ville intelligente et mobilité, nature urbaine.

→ Le plan média

L'exposition Nature urbaine et les dates des réunions publiques ont été annoncées dans différent supports :

OBJET : MONTPELLIER AGGLOMERATION • Réunions publiques Oz / Ode
Plan média presse validé

	NB INSERTIONS
x Presse	
• 20 Minutes - édition Montpellier 4 insertions - format page - les 6, 13, 17 & 24/5	4
<i>20 Minutes - Sous-total HT</i>	4
• La Gazette - édition Montpellier 3 insertions en pages actu - format page - les 9, 16 & 23/5	3
<i>La Gazette - Sous-total HT</i>	3
• L'Hérault du Jour - édition Hérault 1 insertion - format page - le 3/5	1
<i>Hérault du Jour - Sous-total HT</i>	1
• Midi Libre - édition Montpellier / Lodève (page 4) / Lunel (pages locales) 1 insertion - format 4x4 - le 3/5	1
• Midi Libre - édition Montpellier chalandise 1 insertion - format page - le 5/5	1
<i>Midi Média - Sous-total HT</i>	2
TOTAL GENERAL	10

En complément des annonces presses, des bannières internet ont été diffusées sur le site Internet de Midi Libre avec un lien sur le site de Montpellier Agglomération sur 3 périodes : du 13 au 16 mai, du 18 au 21 mai et du 24 au 27 mai

Par ailleurs, un supplément réalisé par la rédaction du magazine La Gazette de Montpellier a été édité et encarté dans le numéro du 2 au 8 mai, à 37 000 exemplaires, permettant ainsi de toucher un large public, à la fois pour présenter le projet, mais également pour inviter les citoyens à participer à la concertation.

Enfin, des annonces légales ont également paru dans La Gazette des Communes.

→ Des invitations à chaque grand rendez-vous

- pour visiter l'exposition *Nature urbaine* :

5000 cartons d'invitation ont été imprimés et diffusés aux personnes figurant sur le fichier protocolaire par Montpellier Agglomération.



- pour assister à la réunion publique :
5000 cartons d'invitation également diffusés



- pour participer à l'atelier :

Une invitation par mail a été adressée à un large fichier d'acteurs socio-professionnels afin de les inviter à participer aux ateliers du 21 mai 2013, de 14h à 16h.

→ Une enquête usagers sous forme de questionnaire

Dans le cadre des temps forts de la concertation, un questionnaire a été réalisé afin qu'un maximum de citoyens puissent exprimer leurs avis et leurs attentes concernant les deux projets soumis à la consultation du public : le projet urbain OZ et le projet d'extension de la ligne 1 du tramway.

Ces questionnaires ont été imprimés à 1000 exemplaires et mis à disposition du grand public sur le lieu de l'exposition *Nature urbaine* à l'Opéra Comédie à Montpellier, du 3

mai au 15 juillet 2013. Les visiteurs étaient invités à répondre à six questions, avec des réponses à choix multiples pour les 5 premières :

- Quelle(s) composante(s) du projet OZ Montpellier Nature Urbaine, trouvez-vous prioritaire(s) ?
- Le plus important dans un pôle d'affaires, c'est (...) ?
- Un poumon vert de 200 ha dans Montpellier, c'est (...) ?
- Quels outils pensez-vous utiliser pour expérimenter la ville intelligente ?
- Aimez-vous l'idée de vivre dans un espace partagé entre logements, bureaux, commerces, nature, services et équipements ?
- Qu'est ce qui pourrait susciter votre intérêt et vous inciter à participer au projet urbain OZ ? (question ouverte)

Au terme de l'exposition Nature Urbaine, **36 questionnaires** ont été recueillis.

Retrouvez la synthèse du questionnaire page 31.

3.3 Les retombées média

Tout au long de la démarche participative, les médias se sont fait l'écho des temps forts de la concertation. Ils ont reçu régulièrement les informations nécessaires à une diffusion auprès du grand public : une fiche de presse a été distribuée lors de l'ouverture de l'exposition le 3 mai 2013 et deux autres sur les concertations OZ et Ode lors des conférences pré conseil.

De plus, dans ses éditions de mai et juin 2013, le magazine de l'agglomération, diffusé à 215.000 ex a publié des informations sur les projets de Nature Urbaine.

11 passages média ont été enregistrés.

- **9** articles parus évoquent le projet urbain OZ, dont 1 sur Internet,
- **1** passage radio,
- **1** passage télé.

Dans ces 11 parutions médiatiques, les thématiques abordées sont de 3 ordres, certains articles évoquant plusieurs thématiques.

- **La gare TGV**

2 articles ciblent leur propos sur la gare TGV, son ergonomie, son coût, les concertations associées. Il y est aussi question de l'extension de la ligne 1 et de la desserte par les transports de quartier à construire : OZ.

- **La Nature urbaine**

6 articles sont relatifs à la thématique générique de nature urbaine, et annoncent l'exposition de l'Opéra Comédie.

Ils annoncent également les dates de concertation et/ou réunions publiques relatives à OZ.

- **Le projet OZ**

2 parutions évoquent les infrastructures routières (déplacement de l'A9), dont 1 interroge les risques de pollution sonore et environnementale.

1 article centre son sujet sur la technologie TIC et le campus créatif. Sont présentées également quelques applications de la ville intelligente et les mesures relatives aux risques d'inondations du secteur.

4 articles explorent le nouveau cadre de vie issu de la mixité d'usages dans le futur quartier OZ.

2 présentent OZ comme un poumon vert et poumon économique de la ville de Montpellier.

Synthèse : La communication autour du projet OZ est souvent abordée de manière globale, via la thématique « Nature Urbaine ». On note à ce sujet une bonne communication des temps forts des concertations des projets de Nature Urbaine. Lorsque les articles sont ciblés sur OZ, l'accent est majoritairement mis sur les innovations à venir, autant dans le mode de vie que dans les prouesses technologiques. Le projet est présenté comme « révolutionnaire ».

Tram 1 : Lorsque l'extension du tram est abordée dans les médias, elle est automatiquement associée à la gare nouvelle. Ce projet a toutefois présenté une présence plus réduite dans la presse, évoquant majoritairement le concept de nature urbaine.

Partie 2 – Les observations recueillies lors de la concertation OZ

1 Grâce à la réunion publique du 21 mai 2013

Lors de la réunion publique 3 tables rondes ont permis de débattre avec le public autour des 3 principes moteurs du projet OZ :

« Pôle d'affaires : quels leviers d'attractivité mettre en œuvre pour valoriser les atouts de notre territoire ? »

Intervenants :

- Jean-Louis Meynet, Consultant, CMN Partners
- André Deljarry, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Gilbert Pastor, Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi, Montpellier Agglomération

Synthèse

Les 3 intervenants ont expliqué pendant cette table ronde de quelle manière le projet urbain OZ va renforcer l'attractivité économique du territoire : Oz va mettre au service des entreprises un espace attractif, fort de la croissance démographique de l'agglomération et de la mixité qu'elle propose. C'est un pôle d'affaires différent de tous ceux existant à l'échelle nationale, car il pourra accueillir habitants, salariés, usagers, services et loisirs, dans un même cadre de vie.

Les 3 intervenants insistent sur les atouts du futur du pôle d'affaires qui se positionnera sur les TIC, le numérique, la e-santé et le e-environnement. Il sera la vitrine de Montpellier à l'international, tout en offrant à ses employés et habitants un espace de travail et de vie où leur confort est au centre des usages.

« Le pôle d'affaires de OZ se situera à un carrefour de communication remarquable (TGV, autoroute, tram) et permettra à ses usagers d'accéder à de nombreux logements dans les villages environnants. » Gilbert Pastor, Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi, Montpellier Agglomération

Questions / Réponses avec le public

Trois questions ont été posées aux intervenants. Il a tout d'abord été question de rassurer le public sur le fait que le projet OZ était soumis à des règles précises en matière de rejet de pollution tout comme les autres zones d'aménagement de la ville. Par ailleurs, ce nouveau pôle d'affaires sera parfaitement complémentaire avec les pôles existants, comme celui d'Euromédecine, il permettra d'accueillir les 100 à 120 entreprises créer chaque année sur Montpellier.

En terme de capacité d'accueil, 400 à 500 logements étudiants seront construits autour de Sup de Co et une nouvelle pépinière, maison des TIC, sera créée.

« Ville intelligente et mobilités : comment faciliter le quotidien des habitants ? »

Intervenants :

- Christophe Moralès, Vice-Président délégué à l'urbanisme et à la politique foncière, Montpellier Agglomération
- Eang Ang Ong, Responsable Ville Connectée, IBM
- Virginie Wagner, Chef de Projet Gare Nouvelle, Réseau Ferré de France

Synthèse

La ville intelligente est un projet ambitieux porté par Montpellier Agglomération, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des montpelliérains ; notamment en facilitant l'utilisation des transports pour une mobilité simple et efficace pour tous.

Cette deuxième table ronde vise à mettre en lumière les principes fondateurs d'une ville intelligente dans un contexte durable qui aborde nature, gestion des flux, et mobilités. Le projet mise sur une capacité à équiper notre territoire en données numériques et en technologies pour faciliter la mobilité, l'information, la mise en réseau d'énergie. Constructions durables, faible consommation, approche transversale, ville ouverte dynamique et implication des usagers sont les clefs de la réussite de la cité intelligente.

Outil de mobilité des territoires à l'échelle régionale, nationale et européenne, la gare est un élément fondateur du bon fonctionnement de OZ. Infrastructure structurante, elle constituera à la fois une porte d'entrée du territoire, au niveau macro, et un lien entre le Nord et le Sud de la ville séparés par l'autoroute et la LGV, au niveau micro. Pensée ainsi comme un lien entre les territoires, elle sera au cœur de l'intermodalité, constituant un nœud de connexion entre les différents réseaux de mobilité : trains, tramway, bus, taxi, parking vélos, parking de covoiturage, etc.

Le projet d'extension de la ligne 1 du tram participe à la réalisation de ce pôle intelligent de connexions, en assurant le lien indispensable à la constitution d'un véritable hub d'échanges : la liaison entre les deux gares.

« Le projet OZ a été conçu en perpendiculaire d'un grand couloir d'infrastructures de transport, pour retisser le territoire. [...] L'attractivité de ce territoire sera clairement renforcée par la proximité des deux gares et de l'aéroport. » Christophe Moralès, Vice-Président délégué à l'urbanisme et à la politique foncière, Montpellier Agglomération

Questions / Réponses avec le public

5 questions ont été posées aux intervenants. Cette nouvelle gare, principalement dédiée au transport de grande distance, sera complémentaire avec la gare Saint-Roch, qui concentrera le trafic régional. Cette complémentarité sera renforcée par la connexion qui sera faite via la ligne 1 du tram. Une liaison qui permettra par ailleurs de créer un hub intelligent entre les deux gares, certes, mais aussi l'aéroport. Ce nouveau réseau de transport sera accompagné par un développement de systèmes

informatiques venant en aide aux citoyens d'optimiser leurs mobilités (en 2014, par exemple, une application multimodale prédictive permettra aux citoyens de connaître l'état du trafic en temps réel).

« Nature urbaine ou comment réussir l'alliance entre la nature et la ville ? »

Intervenants :

- Cyril Meunier, Maire de Lattes, Vice-Président délégué à la lutte contre les inondations, Montpellier agglomération
- Mickael Delafosse, Délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement durable, Ville de Montpellier
- Nadia Herbreteau, Paysagiste, Agence Ilex
- Coline Perrin, Chargée de recherche, INRA

Synthèse

Cette dernière étape de la réunion publique explique qu'agir dans cette zone permettra d'investir favorablement dans l'intérêt de la ville et lui éviter de subir les nouvelles infrastructures associées à un urbanisme non maîtrisé.

« Toute l'intelligence du projet OZ repose sur le fait que nous avons transformé les contraintes en atouts. » Cyril Meunier, Maire de Lattes, Vice-Président délégué à la lutte contre les inondations, Montpellier agglomération

Le projet lauréat est riche d'un espace végétal conséquent qui permet d'atténuer l'impact de ces nouvelles infrastructures et de gérer les problématiques hydrauliques du site.

« Dans le projet OZ, Kees a écrit une ville mettant en harmonie l'habitat, les activités économiques et la nature. » Mickael Delafosse, Délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement durable, Ville de Montpellier

Un des objectifs prioritaires de la ville de demain est le confort des habitants. Aussi, l'ensemble des usagers doivent pouvoir jouir de cette nature originelle muée en espaces verts fonctionnels infiltrés dans le quartier OZ, composant avec les bureaux, les logements, les commerces, jusqu'à devenir de véritables pièces paysagères. Les concepteurs donnent le nom d'inversion du regard à cette armature verte faite de nature et d'agriculture, puisque c'est cette nature qui structure l'aménagement du quartier, et non le quartier qui dicte ses contraintes à la nature.

« Les citoyens ne cherchent pas seulement une nature à regarder, mais souhaitent la toucher et l'investir. » Coline Perrin, Chargée de recherche, INRA

Questions / Réponses avec le public

5 questions ont été posées aux intervenants. OZ prend en compte toutes les contraintes hydrauliques et sonores, le projet mettra en scène un front urbain en bordure des infrastructures en guise d'écran de protection et les risques d'inondations soient réduits et gérés, et l'eau protégée de la pollution. Le patrimoine historique et

paysager sera mis en valeur, à l'instar du château de la Mogère, qui bénéficiera d'une intégration paysagère spécifique.

Le projet OZ fera preuve d'innovation en mêlant l'agriculture, l'alimentation et la nature dans l'intra-urbain pour répondre à la demande forte d'une alimentation saine, de qualité et de proximité.

La nature sera accompagnée d'infrastructures sociales nombreuses allant des établissements scolaires aux maisons de retraites, mais aussi, par environ 1000 entreprises.

Tram 1 : Le projet d'extension de la ligne 1 du tram a été présenté lors de la deuxième table ronde, traitant du thème « Ville intelligente et Mobilité ». Il a fait l'objet de 2 questions, abordant la question du réseau en étoile du tram montpelliérain et de la constitution d'un hub. La liaison entre les deux gares apparaît comme indispensable à la réussite du programme global OZ / gare nouvelle.

Retrouvez la présentation PowerPoint d'introduction en annexe

2 Grâce aux ateliers thématiques du 21 mai 2013

Pour chaque atelier, le dialogue a été engagé facilement.

Atelier Nature Urbaine.

L'alliance de ces deux termes suscite beaucoup d'attentes et d'interrogations. La nature devra avoir un rôle au sein du projet OZ (loisirs, agriculture, rétention, protection phonique, etc.). Les rapports entre la nature et l'urbain et la nature et les citoyens sont au centre du débat. Il y'a un véritable désir des citoyens de pouvoir avoir un contact physique avec la nature, qu'elle soit accessible. Cette présence naturelle dans un contexte urbain peut éveiller une conscience écologique collective et permettre à tous d'interagir avec les espaces vert.

En tout, 20 personnes ont participé à l'atelier Nature Urbaine

Atelier Pôle d'affaires.

Nombreux sont ceux qui se félicitent de l'arrivée du pôle d'affaires et de son impact sur la renommée de la ville. Ce pôle devra être une vitrine haut de gamme dont le campus créatif sera la figure de proue. Il devra permettre le développement économique de la ville et la faire rayonner internationalement.

Son intégration à proximité d'un espace majoritairement naturel est saluée, ce pôle d'affaires sera aussi un lieu de bien-être

En tout, 17 personnes ont participé à l'atelier Pôle d'affaires.

Atelier Mobilité.

C'est la thématique inhérente à l'ensemble du projet, OZ doit être multiconnecté. Le stationnement doit y être intelligent et la mobilité facilitée par de nombreux services annexes.

Tous les modes de transports doivent y être présents et efficace. Pour cela, l'information sera le facteur clé de succès grâce à une information en temps réel sur les horaires, les parkings. L'information peut mener à une mobilité durable

En tout, 18 personnes ont participé à l'atelier Mobilité.

Atelier Ville Intelligente.

Le concept de Ville Intelligente suscite attente et craintes. Si beaucoup se félicitent que les progrès technologique soient au service des citoyens et participent à faciliter leur quotidien grâce à une information mutualisée et prédictive, certains pointent du doigt des possibles problèmes de sécurité concernant le stockage des données et à la propriété de celles-ci.

En tout, 18 personnes ont participé à l'atelier Ville Intelligente.

Retrouvez la synthèse de l'atelier de concertation en annexe

3 A travers l'enquête usagers

36 questionnaires ont été recueillis à l'issue de la concertation OZ. Ci-dessous, pour chaque question, une analyse quantitative et qualitative a pu être réalisée.

Question 1 : Les composantes prioritaires du programme

Les usagers accordent une large priorité au transport, *coché 24 fois*.

Les préoccupations suivantes sont la nature, le logement, et l'emploi, respectivement *cochés 18, 17 et 15 fois*.

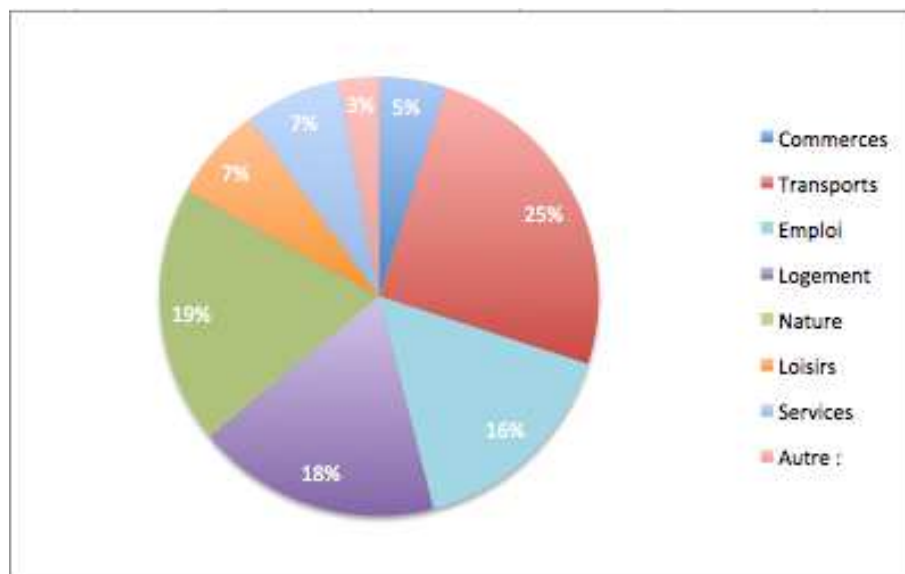
Avec 7 croix chacune, les composantes loisirs et services, ont moins importantes aux yeux des usagers.

Enfin, avec un faible cumul de 5 croix, le commerce n'est pas la préoccupation principale.

La réponse 'Autre' de rédaction libre met en avant chez quelques citoyens un désir de mettre l'accent sur la propreté, la circulation et les interconnexions. Une personne estime que le quartier ne doit faire l'impasse sur aucun des éléments et être un "*savant mélange des 7 composantes*".

Synthèse : Cette question révèle que les citoyens aspirent à une vie quotidienne simple et douce. Les citoyens semblent accorder une importance toute particulière aux besoins premiers de la vie quotidienne – se déplacer, évoluer dans un environnement vert, se loger, travailler – avant même de penser au temps libre et aux usages secondaires (services, commerces), jugés non indispensables.

Question 1 : *Quelle(s) composante(s) du projet OZ Montpellier Nature Urbaine, trouvez-vous prioritaire(s) ?*



Question 2 : *Autour du pôle d'affaires*

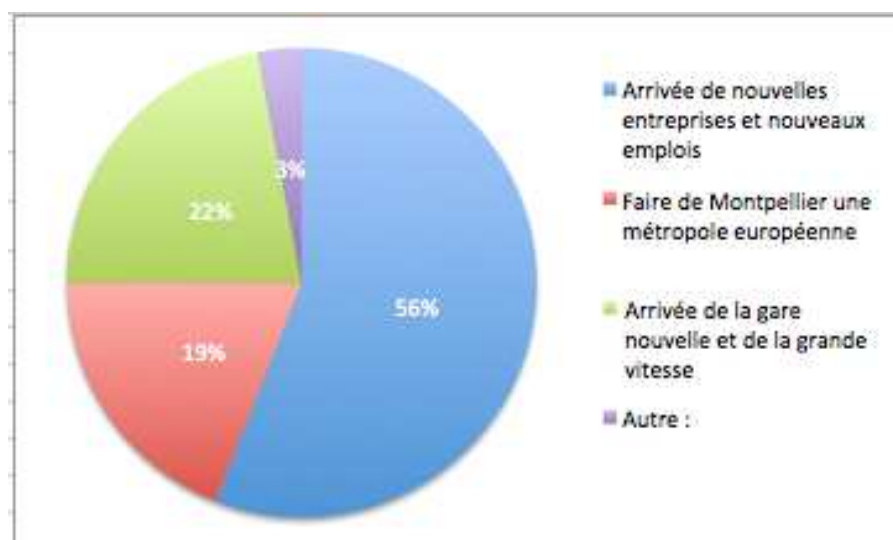
Les usagers attendent du pôle d'affaires qu'il génère de nouveaux emplois grâce à l'arrivée de nouvelles entreprises, *coché 20 fois*.

Respectivement *cochées 8, et 7 fois*, l'identité de métropole européenne et l'arrivée de la LGV ne sont pas primordiales.

La réponse ouverte soulève chez un participant l'inquiétude de voir s'élever un quartier vide.

Synthèse : Cette question montre que les citoyens sont préoccupés par la situation de crise économique actuelle. Ce qu'ils attendent d'un pôle d'affaires bien avant la renommée de la ville ou l'arrivée du TGV dans le quartier, ce sont des emplois.

Question 2 : *Le plus important dans un pôle d'affaires, c'est :*



Question 3 : Les bénéfices d'un poumon vert

Le poumon vert de OZ est avant tout composé d'espaces de découverte relaxants, près de chez soi (coché 22 fois), et qu'il sera l'occasion de vivre en harmonie avec l'environnement (coché 20 fois).

Avec moitié moins de réponse, la ville en pleine nature, cochée 11 fois, est ce qui séduit le moins les personnes interrogées.

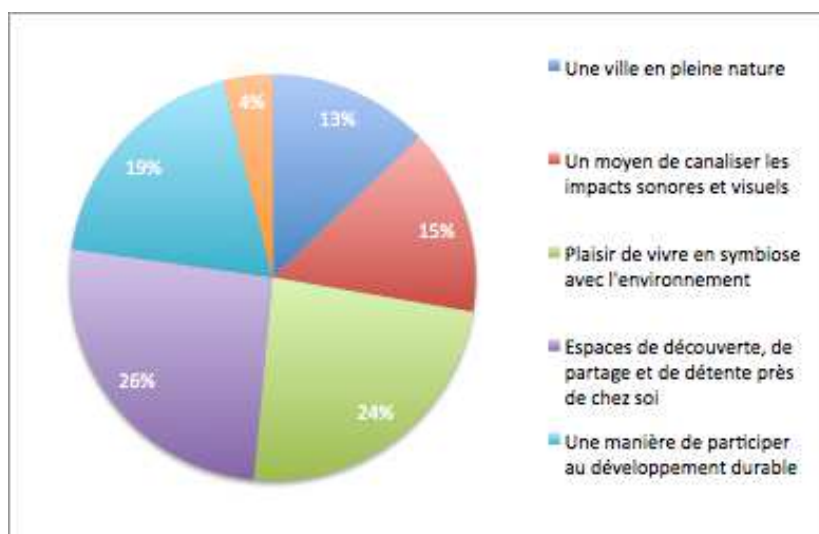
Le développement durable (coché 16 fois) est un bénéfice du poumon vert devant lequel les usagers se montrent concernés.

La canalisation des pollutions sonores et visuelles, cochée 13 fois, est un peu moins préoccupante pour les citoyens.

Les réponses libres renvoient à deux types de réaction distincts : 2 personnes pensent que c'est nécessaire, urgent mais que c'est un minimum encore insuffisant. Une troisième exprime que *'c'est une bonne chose !'*

Synthèse : Cette question souligne une nouvelle fois le désir d'une vie en harmonie avec la nature chez des citoyens en quête de sensations déclenchées par l'immersion dans l'environnement – apaisement, sensation d'harmonie à travers un quotidien rythmé par les saisons, partage. Les bénéfices liés à la gestion des pollutions de tout ordre ne semblent pas, étonnamment, tant une priorité, tout comme les notions plus conceptuelles de ville en pleine nature.

Question 3 : Un poumon vert de 200 ha dans Montpellier, c'est :



Question 4 : Les outils de la ville intelligente

Alors que 9 personnes n'ont pas donné d'avis, les informations relatives aux transports (coché 20 fois) et aux risques d'inondation (coché 11 fois) sont les outils qui suscitent le plus d'intérêt chez les participants.

La question énergétique (coché 7 fois) et les outils relatifs aux commerces ont remporté moins de succès.

Synthèse : Cette question met avant un réel intérêt pour la logistique quotidienne et la vie concrète. Le public interrogé aspire à voir ses habitudes simplifiées, notamment au niveau de ses déplacements.

Question 4 : Quels outils pensez-vous utiliser pour expérimenter la ville intelligente ?



Question 5 : Vivre dans la mixité

La plupart des participants sont plutôt ouverts ("*pourquoi pas*" coché 15 fois) à l'idée de vivre dans un espace partagé entre plusieurs usages.

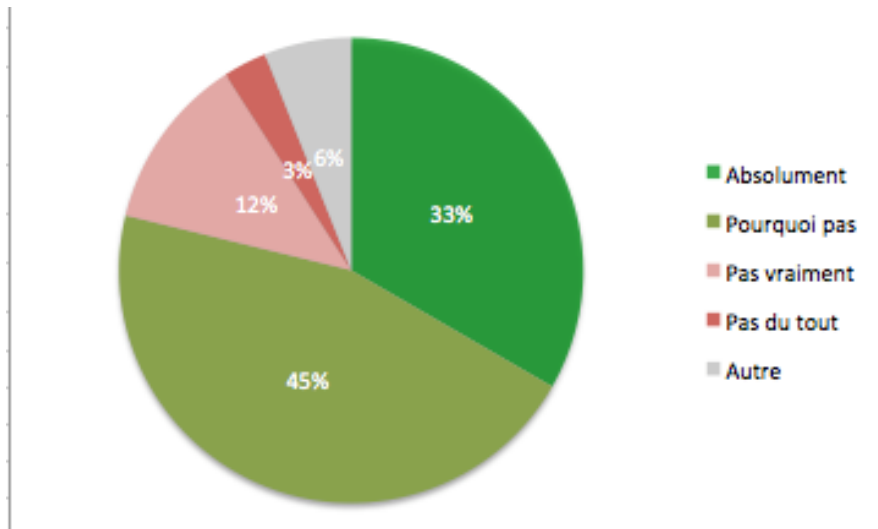
Certains d'entre eux se sont montrés très enthousiastes ("*absolument*" coché 11 fois) et très impliqués vis-à-vis de cette vision de la ville.

Une seule personne sur les 36 comptabilisées se montre hermétique face à la perspective de changer ses habitudes.

2 personnes ont répondu à la question ouverte. L'une est intéressée à condition qu'il ne s'agisse pas d'une cité dortoir et que le projet tienne ses promesses en termes de réduction de temps de déplacement ; la deuxième pense que la notion de ville est inhérente à une telle façon de vivre et a très envie de participer au projet.

Synthèse : Révélatrice d'une opinion générale très positive sur le projet, cette question souligne que les personnes interrogées sont prêtes, à 78%, à envisager une nouvelle façon de vivre la ville, dont la mixité est le fer de lance.

Question 5 : *Aimez-vous l'idée de vivre dans un espace partagé entre logements, bureaux, commerces, nature, services et équipements ?*



Question 6 : Les leviers d'attractivité pour inciter à participer au projet

Les 17 réponses à cette dernière question, ouverte, sont de plusieurs ordres :

- 4 ciblent la mixité de fonctions, la proximité, l'intermodalité et la cohérence qui doit cimenter l'ensemble.
- 2 soulèvent des attentes vis-à-vis de logements accessibles et d'investissement fonciers abordables.
- 1 est relative au développement des énergies renouvelables dans le quartier.
- 1 touche à l'architecture, qui doit veiller à éviter la segmentation de la ville.
- 1 semble pointer un conflit générationnel : « il faut être jeune pour pouvoir habiter dans un tel quartier ».
- 2 usagers expriment leur enthousiasme quant au projet mais ne soulignent pas d'éléments spécifiques susceptibles de motiver leur participation.
- 1 citoyen formule sa préférence pour le centre ancien et ne manifeste donc pas d'envie d'habiter OZ.
- 5 réponses dépassent le cadre du projet OZ dont 3 portent sur la gare nouvelle, Elles révèlent un désir de voir une gare qui donne une image « honorable » de la ville. On s'attend à une gare fonctionnelle comportant suffisamment d'accès, d'espaces d'attente avec des sièges, de stationnements, d'abris, d'escalators et d'ascenseurs. A deux reprises, les gares d'Avignon et de Valence sont citées en contre-exemple.

Synthèse : Cette question ouverte met en avant la richesse et la diversité des points de vue des usagers, chacun trouvant dans le projet un élément de prédilection propre. Elle reflète également le niveau d'exigence fort des futurs habitants, qui s'attendent globalement à ce que le projet tienne ses promesses et révolutionne positivement leur façon de vivre, niveau d'exigence à la hauteur de l'ambition du projet.

Encadré Tram 1 : Selon les citoyens les transports sont l'une des composantes prioritaires du programme, l'extension de la ligne 1 est donc vitale pour que le projet soit unanimement accepté par les citoyens. Tout au long du questionnaire, apparaît en effet la volonté citoyenne de voir les modes de vie actuelle simplifiés, notamment la mobilité.

4 A travers le registre

Deux registres ont été mis à la disposition du grand public sur le lieu de l'exposition Nature Urbaine à l'Opéra Comédie de Montpellier, et à l'exposition à l'hôtel d'agglomération, afin qu'il puisse s'y exprimer sous forme de remarques, requêtes, conseils, ou opinions de tout ordre relatives au projet OZ et à l'extension de la ligne 1 du tramway.

23 avis ont été recueillis sur le registre. Une majorité de participants a très bien compris que Montpellier Agglomération, compte tenu de son fort attrait, devait sans plus attendre lancer des projets urbains d'envergure pour rester, dans les années à venir, une ville agréable à vivre. Les personnes qui se sont exprimées espèrent vivement l'aboutissement du projet et encouragent Montpellier Agglomération à aller jusqu'au bout.

Diverses remarques sont à souligner :

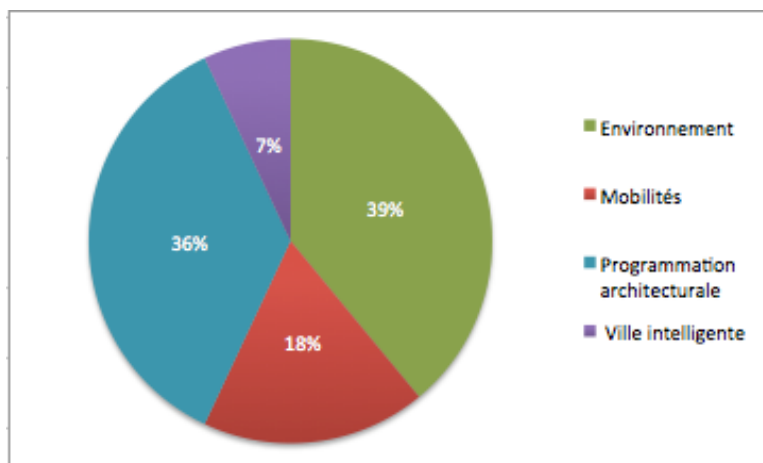
- Les noms anglais donnés dans le projet Nature urbaine (résidences Urban Park, espace vert Olive Strip, par exemple) ne suscitent pas l'adhésion. Des termes français seraient beaucoup mieux perçus par les montpelliérains.
- Le développement de la zone Sud de l'agglomération est vraiment perçu comme incontournable, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la zone Nord de Montpellier, qui doit aussi rester dynamique. Par ailleurs, les nouveaux aménagements doivent impérativement être couplés avec la création de liaisons avec le Nord de la ville et le centre historique.
- La préservation de la nature est au cœur des préoccupations. On note l'inquiétude quant au risque d'empiètement des immeubles sur des terrains encore sauvages et la crainte de voir l'environnement pollué par trop de constructions. L'économie d'espace reste une priorité.

Encadré Tram 1 : 4 observations sur le registre ont évoqué le tram. Par exemple, l'efficacité des déplacements en tramway sur de longues distances (mer / centre-

ville) est remise en question par 1 personne, car le tramway n'est pas perçu comme un moyen de transport rapide. Par ailleurs, le fait que la ligne 3 du tramway n'aille pas jusqu'à la plage est jugée comme étant une « aberration » par 1 personne

5 A travers le site de la Conversation Citoyenne

Les commentaires sur le projet urbain OZ postés sur le site de conversation citoyenne, peuvent être regroupés selon 4 grandes thématiques :



17 remarques sur l'environnement, dont 2 à propos du concept de nature urbaine :

Nature Urbaine, l'alliance de ces deux mots pourtant opposés semble floue aux yeux de deux internautes : les 2 commentaires à ce sujet demandent des précisions sur le concept.

En parallèle, on observe deux types de réactions face à la composante environnement du projet OZ.

Une première partie des internautes se montre très enthousiaste et démontre que les citoyens sont en demande d'espaces verts associés à divers usages. Sur ce thème, les internautes se veulent force de propositions et n'hésitent pas à faire connaître leurs attentes et désirs : des animaux ; des pistes cyclables vertes, ludiques et familiales ; des aménagements spécifiques aux loisirs de la pêche ; des jardins partagés ; des ruches et des potagers sur les toits ; des espaces pique-nique à proximité des bureaux.

La dualité d'usage des espaces verts est saluée : par les travailleurs en semaine et par les familles résidentes les week-end. Enfin, un usager pense qu'accorder une attention particulière au château de la Mogère serait un bon moyen de redonner toute sa splendeur à la nature.

La seconde partie des internautes adopte une attitude de surprotection vis-à-vis de cette nature, qu'ils considèrent malmenée. Pour eux, la nature n'est pas du domaine de l'architecture. Beaucoup craignent que l'urbain prenne le pas sur la nature en faisant disparaître le dernier espace vert, et ses ressources naturelles, entre Montpellier et

Lattes. Il est aussi demandé que les constructions soient labellisées, afin que l'impact sur l'environnement soit minimal.

16 remarques sur la programmation architecturale du quartier OZ

Les commentaires des internautes en termes de programmation sont très nettement axés sur la culture. Il y a un désir concret de laisser une place de choix à l'art au sein du projet OZ via de sculptures modernes, de musées, et d'équipements publics culturels. Des fontaines seraient également très appréciées, en guise de symbole d'entrée de ville.

La mixité des usages bureaux-commerces-logements est vivement demandée. On souhaite voir apparaître dans ce quartier un véritable centre d'affaires comprenant une à deux tours monumentales.

Enfin, il semble important de considérer la place des personnes à mobilités réduites dans ces nouveaux aménagements afin de prévoir des dispositions spécifiques à leur confort au quotidien (stationnement, cartes de priorité...).

7 remarques concernent les qualités esthétiques des futures constructions de OZ. Selon la majorité, on devrait y retrouver des bâtiments très hauts, type gratte-ciels, afin de construire une ville qui grandit et ne s'étale plus. Il est aussi proposé de construire une citée futuriste offrant des immeubles connectés entre eux par des passerelles.

A travers une vision moins monumentale de la ville de demain, d'autres usagers aspirent à des constructions écologiques, qui présenteraient des façades végétales associées à des matériaux nobles et naturels (bois ou pierre).

8 remarques sur la mobilité

De manière générale, les internautes insistent sur la nécessité de favoriser les transports publics doux, en considérant le contexte environnant et tous les usages associés. Les déplacements doux doivent pouvoir se faire de manière agréable, quel que soit le climat, et quel que soit l'heure, grâce à des horaires et des équipements adaptés (abris, parcs à vélos, etc.), afin de plonger véritablement le projet dans la nature urbaine et diminuer l'usage de la voiture.

5 remarques concernent les infrastructures routières. Le déplacement de l'autoroute A9 suscite encore des réactions. Un commentaire suggère un doublement de l'A9 dans l'emprise élargie de l'actuelle.

En parallèle, 2 personnes se préoccupent de la gestion du bruit et du coût de la mise en place de protections sonores (« une couverture de l'autoroute »).

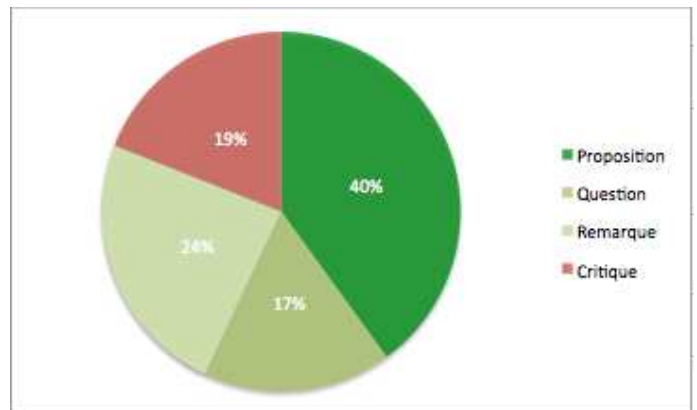
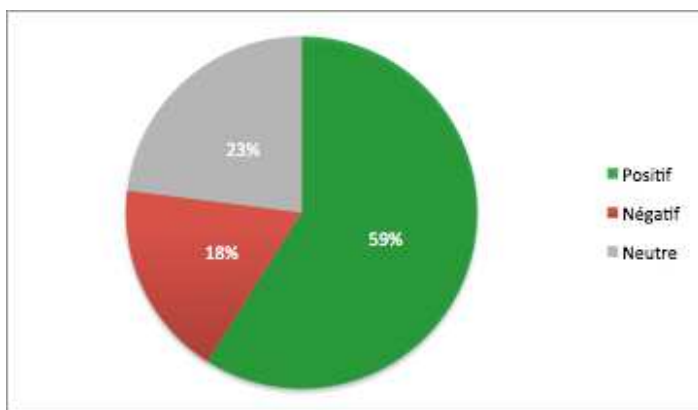
Enfin, une personne s'interroge sur la réelle possibilité d'habiller l'autoroute et le contournement ferroviaire pour qu'ils se noient complètement dans le paysage, ou si l'envisager relève de l'utopie.

3 remarques sur la ville intelligente

Alors qu'un internaute est en demande d'exemples concrets de services mis en place dans le cadre de la ville intelligente, deux remarques révèlent une inquiétude vis-à-vis du concept. Il semble que l'on puisse être effrayé face à un monde « robotisé », envahi par des « gadgets » trop chers et pas forcément utiles, un monde dans lequel on agit depuis des écrans numériques.

Néanmoins, il est apprécié que les nouvelles technologies soient au service de l'écologie et du quotidien.

Synthèse : Les commentaires rédigés sur le site de « conversation citoyenne » de Montpellier sont globalement positifs (59%), révélant ainsi une bonne acceptation du projet urbain OZ ; seules 18% des observations sont négatives. Les remarques publiées soulignent une volonté de s'impliquer de la part des habitants qui font de nombreuses propositions (40%), et expriment clairement leurs attentes vis à vis de ce futur pôle urbain. S'ils donnent des lignes directrices, ils formulent également quelques critiques ou inquiétudes (19%), notamment quant à la place de la nature, les usages concrets et les ambiances du futur quartier.



7 remarques sur l'extension du tram et en référence à la gare nouvelle

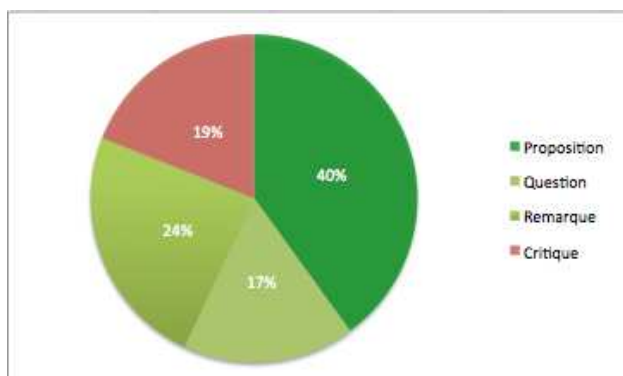
L'extension de la ligne 1 du tram est très bien perçue par les citoyens, qui souhaitent même qu'elle soit prolongée jusqu'à l'aéroport. En revanche, certains craignent l'engorgement de cette ligne qui ne pourra pas, selon eux, absorber l'intégralité du trafic. Certains suggèrent de réfléchir à la création d'un embranchement de la ligne 3 vers la gare TGV, ou encore de connecter les lignes 1 et 3 à Boirargues.

Partie 3 – Conclusion

1 Des points clés pour assurer la réussite du projet

A l'issue de ces séances de concertation et des échanges ayant eu lieu aux diverses occasions offertes aux habitants et aux acteurs socio-professionnels de s'exprimer, il apparaît un souhait général pour que le projet se réalise avec des points clefs pour en assurer la réussite qui ont été décrits par les participants.

Les participants au temps fort de la concertation sur les projets Oz et d'extension de la ligne 1 du tramway ont globalement fait preuve d'enthousiasme et ont livré leurs idées et leurs aspirations pour ces projets.



« Heureuse de voir l'évolution de ma ville de naissance »

Sur le site monagglomeration2020.com, 81% des interventions sont positives et témoignent d'un intérêt certain pour le projet. Les propositions représentent 40% des propos tenus sur le site, ce qui démontre que les citoyens veulent participer au développement de leur ville.

Parmi ces propositions, certaines touchent l'architecture, la programmation du quartier, et bien sûr l'environnement.

Parmi l'ensemble des avis recueillis lors de la concertation, sur les registres, les questionnaires usagers, le site internet, les ateliers de concertation et la réunion publique, 3 composantes majeures sont primordiales aux yeux des citoyens pour la réussite du quartier OZ avec une constante : la **simplicité du quotidien**.

- La mobilité

Le projet OZ a été pensé pour améliorer le vivre ensemble. Le confort, la facilité des transports est au cœur des attentes des citoyens de l'agglomération.

Les habitants demandent que tous les modes de déplacements soient disponibles dans ce nouveau lieu de vie : le tramway, la grande vitesse, les modes doux, pour que

OZ soit au cœur de l'intermodalité et du hub montpelliérain reliant les deux gares et l'aéroport.

La composante ville intelligente, qui va favoriser cette amélioration de la mobilité des citoyens, grâce à la mutualisation des informations des différents réseaux de transports de l'agglomération, suscite ainsi l'intérêt, même si elle n'est pas toujours bien comprise.

« Portez les réflexions sur les modes de déplacements utilisés en fonction de la ville. Par exemple la voiture et le tram pour le quartier d'affaires, le vélo pour les citées étudiantes et la marche pour les habitations »

Tram 1 : Le projet d'extension de la ligne 1 du tram est attendue : la liaison entre Odysseum et la gare nouvelle, et donc entre St-Roch et la gare nouvelle, semble indispensable et constitue même un minimum, tant les citoyens sont nombreux à demander un tramway jusqu'à la mer.

- La nature

A la fois état d'origine du site à bâtir et composante structurante du projet OZ, la nature est aussi grandement plébiscitée par les citoyens. Ils se montrent séduits par la possibilité de vivre en ville tout en profitant d'un cadre de vie naturel. Cette nature doit répondre à une grande diversité d'usages. Des jardins familiaux, des petits potagers, des aires de pique-nique, des cultures botaniques, des chemins cyclables verdoyants, des promenades ombragées, des coins détente pour les employés en semaine et ludiques pour les familles le week-end... En prime, la gestion des crues par des plaines de rétention est perçue comme un élément positif.

La nature est ainsi sollicitée autant pour le confort des usagers que pour des raisons de logistique urbaine ou de protection de l'environnement.

« Des ruches et des jardins sur les toits ! Que la nature reprenne ses droits ! »

« Il ne faut pas penser qu'à l'esthétique du paysage, on a envie de la toucher. Il faut chercher le contact avec la nature »

- Un lieu de vie, et d'emploi, pour les montpelliérains

Le projet OZ doit être au service des montpelliérains et ancré dans les réalités quotidiennes. En effet, ce que les citoyens attendent de ce nouveau quartier ce sont des logements et de l'emploi. Ils souhaitent des logements accessibles et bien situés, des emplois en nombre susceptibles de favoriser l'économie à échelle locale, une vie simple où tout est facilité, où tout est accessible à tout le monde. Aussi, la richesse du programme du quartier Oz, qui tend à rapprocher les logements, les bureaux, les commerces, les services quotidiens, dans un même espace, va dans ce sens et suscite ainsi une adhésion spontanée.

Le pôle d'affaires et la ville mosaïque viennent bien répondre à ces attentes, avec les 300 000 m² réservés au bureau, pour environ 1 000 entreprises et 15 000 emplois, et

les 5 000 logements individuels et collectifs qui pourront accueillir les montpelliérains.

« Un projet ambitieux, respectueux de l'environnement et nécessaire au développement économe de l'agglomération : une vraie réussite ! »

« Il faut jouer la carte de la vitrine et de l'excellence, en passant par la recherche, les labos et les instituts »

« OZ doit donner envie de découvrir l'ensemble du territoire de l'Agglo et même au-delà »

2 Précisions sur les objectifs et la programmation prévisionnelle

A l'issue de l'ensemble du processus de concertation tel que défini ci-dessus, il ressort des validations et des précisions sur les objectifs et la programmation prévisionnelle.

Cette concertation permet de constater la cohérence des objectifs proposés, l'adhésion des acteurs et des populations au projet présenté, malgré certains questionnements exprimés soit dans la réunion publique soit dans les registres mis à disposition.

De ce fait, les objectifs et le périmètre de l'opération OZ Montpellier Nature Urbaine arrêtés par délibération n°11349 du 17 janvier 2013 ne nécessitent pas d'être modifiés.

3 Et après ?

Montpellier Agglomération poursuit le travail d'échanges engagé avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants. Rencontres régulières de maîtrise d'ouvrage, réunions d'échanges, « conversation citoyenne » permettront de continuer à définir les orientations dans le cadre du projet d'ensemble et de l'engagement d'opérations d'aménagements successives.

Ainsi, afin d'engager ce processus en phase avec les enjeux liés à la mise en service, dès 2017, de la Ligne Grande Vitesse (CNM) et de la gare Montpellier Sud de France d'une part, de l'autoroute déplacée d'autre part, il est envisagé aujourd'hui l'organisation et la mise en oeuvre d'une première opération dans un cadre maîtrisé sous forme de ZAC au sens des dispositions des articles L 311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Dès à présent et préalablement à l'engagement de ce projet de ZAC, la Communauté d'Agglomération de Montpellier souhaite poursuivre le dialogue avec les acteurs et engager la procédure de concertation préalable avec la population sur ce projet.

La concertation OZ en chiffres :

Plus de 1.000 visiteurs à l'exposition Nature Urbaine

260 participations

7h de réunions d'échanges

40.000 documents d'information diffusés

Annexes

1- Délibération du 30 Octobre 2012 (Montpellier Agglomération)

Délibération n° 11196

URBANISME ET POLITIQUE FONCIÈRE – COMMUNES DE MONTPELLIER ET DE LATTES - QUARTIER OZ MONTPELLIER NATURE URBAINE - CRÉATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT - PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION - APPROBATION

M. C. MORALES, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, délégué à l'Urbanisme et Politique Foncière, rapporte :

Situé sur le territoire des Villes de Montpellier et de Lattes, entre l'autoroute A9 et le quartier de Boirargues, le site de la Méjanelle va accueillir la gare nouvelle de Montpellier, projet lié à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse « Contournement Nîmes Montpellier » (CNM). Ce site occupe une position clé à l'articulation entre le développement urbain de Montpellier vers la Mer et le corridor de transports languedociens et fait partie à ce titre des 11 sites stratégiques identifiés au SCOT de l'agglomération de Montpellier.

Le quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine », autour de la future gare TGV, s'intègre dans le territoire labellisé Ecocité et constitue à ce titre un lieu d'innovations, à vocation d'exemplarité au plan national, en matière de développement durable.

Les enjeux s'attachant au projet « OZ Montpellier Nature Urbaine » sont importants pour le devenir de la Communauté d'Agglomération de Montpellier puisqu'il s'agit de créer à la fois un nouveau quartier autour du pôle d'échange multimodal et le « poumon » économique et de nature urbaine de la métropole montpelliéraine.

Il convient d'associer la population et les acteurs concernés à l'élaboration du projet urbain et aux études relatives à la première opération d'aménagement à engager autour de la future gare TGV et de définir pour cela les objectifs et modalités de concertation avec le public conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme. Celui-ci dispose notamment que doivent être associés, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole. L'avis des communes de Montpellier et de Lattes sera sollicité sur les modalités de concertation proposées par la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

Le périmètre objet de la concertation du public en vue de l'opération d'aménagement « OZ Montpellier Nature Urbaine » représente une superficie totale d'environ 350 ha situés sur les territoires de Montpellier et de Lattes.

Il est délimité suivant le plan joint.

Il est proposé de retenir, pour la réalisation de cette opération, les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisir et de détente, ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine » ;
- Faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le cœur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, connecté au Port de Sète-Sud de France ;
- Réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un Campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier ;
- Créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes ;
- Préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde ;
- Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés ;
- Adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche EcoCité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaires et du pôle

11196-2

Délibération n° 11196

d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain

- Intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

Afin d'informer largement les populations et les acteurs du territoire, il est proposé d'organiser la concertation en mettant en œuvre au moins les modalités qui suivent, pour accompagner la réalisation des études sur l'ensemble du périmètre (en coordination avec RFF pour la concertation relative à la future gare TGV) :

- une plateforme d'échange internet permettant de présenter le projet à ses différentes étapes d'élaboration et de recueillir des contributions ;
- une réunion de concertation du grand public dont l'heure et le lieu feront l'objet d'une annonce par voie de presse ; une ou plusieurs réunions thématiques auxquelles seront associés les acteurs socio-professionnels, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture, ainsi que les membres du Conseil de Développement ; une mise à disposition du public, au siège de la communauté d'agglomération, durant une période d'au moins deux mois, du dossier de présentation et de panneaux d'information accompagnés par un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- arrêter les objectifs pour l'opération d'aménagement « OZ Montpellier Nature Urbaine » sur les communes de Montpellier et de Lattes et les propositions de modalités de concertation ci-dessus exposées
- dire que le conseil d'agglomération devra ultérieurement approuver les modalités de la concertation au vu de l'avis des communes de Montpellier et de Lattes
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Certifié Exécutoire

Publié le :

Déposé En Préfecture

Le : 31/10/12

Numéro de l'acte :

034-243400017-20121030-lmc140732-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme à l'original.

Le Président,

M. Jean-Pierre MOURE.

2- Délibération du 17 décembre 2012 (Ville de Lattes)

C/PaD
Commune de Lattes

Délibération : del2012-259

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

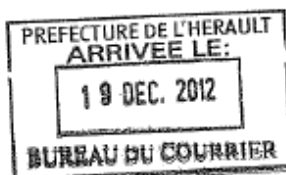
11 décembre 2012.

OBJET: COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION : QUARTIER «OZ
MONTPELLIER NATURE URBAINE» :
OBJECTIFS ET MODALITES DE LA
CONCERTATION

PRESENTS : M. MEUNIER, M. BATTIVELLI, Mme VAUCELLE, M. CAPEL, Mme WYSS, M. PASTOR, M. MODOT, Mme COTTE-DUNAND, M. GACHET, M. LOPEZ, M. MOURGUES, M. ANDREU, M. JOUVE, Mlle ROUX, M. LIDOR, Mme JIMENEZ, Mme MARTIN, Mme DELEUIL, Mme SUARD, M. ACQUAVIVA, M. BANULS, Mme ANDRAL, Mme ADRIA, M. ARROUET, M. SILHOL, Mme JANNUZZI

EXCUSES : Mme DONADA, Mme BUONO, Mme PLANCKE, Mme MIFSUD, M. GELLY

ABSENTS : Mme HIRSCH, M. BELASCO



Situé sur le territoire des villes de Montpellier et de Lattes, entre l'autoroute A9 et le quartier de Boirargues, le site de la Méjanelle va accueillir la gare nouvelle de Montpellier, projet lié à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse « Contournement Nîmes Montpellier » (CNM).

Ce site occupe une position clé à l'articulation entre le développement urbain de Montpellier vers la Mer et le corridor de transports languedociens et fait partie à ce titre des 11 sites stratégiques identifiés au SCOT de l'Agglomération de Montpellier.

Le quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine », autour de la future gare TGV, s'intègre dans le territoire labellisé Ecocité et constitue à ce titre un lieu d'innovations, à vocation d'exemplarité au plan national, en matière de développement durable.

Les enjeux s'attachant au projet « OZ Montpellier Nature Urbaine » sont importants pour le devenir de la Communauté d'Agglomération de Montpellier puisqu'il s'agit de créer à la fois un nouveau quartier autour du pôle d'échange multimodal et le « poumon » économique et de nature urbaine de la métropole montpelliéraine.

Il convient d'associer la population et les acteurs concernés à l'élaboration du projet urbain et aux études relatives à la première opération d'aménagement à engager autour de la future gare TGV et de définir pour cela les objectifs et modalités de concertation avec le public conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Celui-ci dispose notamment que doivent être associés, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Le périmètre objet de la concertation du public en vue de l'opération d'aménagement « OZ Montpellier Nature Urbaine » représente une superficie totale d'environ 350 ha situés sur les territoires de Montpellier et de Lattes.

Aussi, par délibération du 30 octobre 2012, la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est prononcée sur les objectifs et les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement du quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine » conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. L'avis des Communes de Montpellier et de Lattes est sollicité sur les modalités de concertation proposées par la Communauté d'Agglomération d, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

Commune de Lattes

Les objectifs arrêtés sont les suivants :

- Mettre en œuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisirs et de détente ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine »,
- Faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le cœur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, connecté au port de Sète-Sud de France,
- Réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier,
- Créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes,
- Préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde,
- Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés,
- Adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche Ecocité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaires et du pôle d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain,
- Intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

Afin d'informer les populations et les acteurs du territoire, il est proposé d'organiser la concertation en mettant en œuvre au moins les modalités qui suivent, pour accompagner la réalisation des études sur l'ensemble du périmètre (en coordination avec RFF pour la concertation relative à la future gare TGV) :

- Une plateforme d'échanges internet permettant de présenter le projet à ses différentes étapes d'élaboration et de recueillir des contributions,
- Une réunion de concertation du grand public dont l'heure et le lieu feront l'objet d'une annonce par voie de presse,
- Une ou plusieurs réunions thématiques auxquelles seront associés les acteurs socioprofessionnels, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, ainsi que les membres du Conseil de Développement,
- Une mise à disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, durant une période d'au moins deux mois, du dossier de présentation et de panneaux d'information accompagnés par un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve les objectifs et modalités de la concertation relatifs au projet d'aménagement du quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine » proposés par Montpellier Agglomération tels que définis précédemment,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la

Réception en Préfecture le 19/12/2012

Et de la publication le 28/12/2012

Mairie CS 64010 - 34973 Lattes Cedex - Tél. : 04 67 99 77 77 - Fax : 04 67 99 77 77

Cyril MEUNIER
Maire
Jacques BATTIVELLI
1er Adjoint

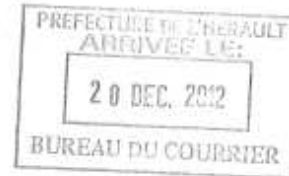

3- Délibération du 17 décembre 2012 (Ville de Montpellier)



Direction Aménagement
Programmation
Planification - Urbanisation
nouvelle

Extrait du registre des
délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de
Montpellier
n° 2012 / 600

**Séance publique du
lundi 17 décembre
2012**



Convoqué le mardi 11 décembre 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 17 décembre 2012 à 16H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux.

Présents :

Bratim ABBOU, Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGE-CAUMON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amira BENOJARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Stéphane BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Talana CAPUOZZI-BOLLALAM, Nancy CANAUD, Markae CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Paula DANAN, Michaël DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Mire DUFOUR, Christine DUPRAZ, Sarah EL ATMANI, Latée FAROIER, Serge FLEURENCE, Christine FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANVELONGUE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Nafis MIRAOUJ, Christophe MORALES, Michel PASSETI, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Céline SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Frédéric TSITSONIS, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE, Alain ZYLHERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Amaud JULIEN, Gabrielle DELONCLE, Christian DUMONT, Claudine TROADEC-ROBERT.

Absents :

Montgla MAJDOUL, Méline PETITOUT.

Communauté d'agglomération de Montpellier Quartier "OZ Montpellier Nature Urbaine" Lancement d'une opération d'aménagement Modalités de la concertation Avis de la Ville de Montpellier

Michaël DELAFOSSE rapporte :

Situé sur le territoire des communes de Montpellier et de Lattes, le projet de quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine » initié par la Communauté d'agglomération de Montpellier, viendra prendre place autour de la future gare TGV, au cœur du territoire de l'EcoCité. Il constituera à ce titre un lieu d'innovations qui vise l'exemplarité au plan national en matière de développement durable.

S'étendant sur une superficie totale d'environ 350 ha, le site du projet, positionné à l'articulation de l'axe de développement urbain vers le littoral et du corridor languedocien d'infrastructures lourdes de transport, fait partie des onze sites stratégiques identifiés au SCOT de l'agglomération de Montpellier.

A l'issue d'un dialogue compétitif organisé par l'Agglomération et rassemblant plusieurs des grands noms de l'architecture et de l'urbanisme mondial, le groupement KCAP-Ilex-Oasis mené par l'architecte néerlandais Kees Christiaanse a été désigné lauréat de la consultation le 18 septembre dernier.

La réalisation du quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine » vise les objectifs d'aménagement suivants, tels que définis par la Communauté d'agglomération :

- mettre en œuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisir et de détente, ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine » ;
- faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le cœur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, et connecté au Port de Sète-Sud de France ;
- réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son

développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier ;

- créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes ;
- préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde ;
- intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés ;
- adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche EcoCité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaires et du pôle d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain ;
- intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

En application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et dans l'objectif d'associer le plus largement possible les populations et les acteurs du territoire à l'élaboration du projet urbain et aux études relatives à la première opération d'aménagement à engager autour de la future gare TGV, la Communauté d'agglomération propose d'organiser la concertation en mettant en œuvre au moins les modalités qui suivent, pour accompagner la réalisation des études sur l'ensemble du périmètre (en coordination avec Réseau Ferré de France pour la concertation relative à la future gare TGV) :

- une plateforme d'échange internet permettant de présenter le projet à ses différentes étapes d'élaboration et de recueillir des contributions ;
- une réunion de concertation du grand public dont l'heure et le lieu feront l'objet d'une annonce par voie de presse ;
- une ou plusieurs réunions thématiques auxquelles seront associés les acteurs socioprofessionnels, dont la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et la Chambre d'agriculture, ainsi que les membres du Conseil de développement ;
- une mise à disposition du public, au siège de la Communauté d'agglomération, durant une période d'au moins deux mois, du dossier de présentation et de panneaux d'information accompagnés par un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

Dans ce contexte, et conformément au paragraphe II de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune de Montpellier est aujourd'hui sollicité sur les modalités de concertation proposées par la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'engagement d'une opération d'aménagement par la Communauté d'agglomération de Montpellier en vue de la réalisation du nouveau quartier « OZ Montpellier Nature Urbaine » dont l'emprise couvre essentiellement le sud-est du territoire communal, autour de la future gare TGV ;
- de formuler un avis favorable aux modalités de la concertation proposées par la Communauté d'agglomération de Montpellier en vue d'associer le public et les acteurs locaux à l'élaboration de ce nouveau projet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX



Publiée le : 18/12/2012

4- Délibération du 17 janvier 2013 (Montpellier Agglomération)

Délibération n° 11349



SEANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2013

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille treize et le dix-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. J.-P. MOURE.

Nombre de membres en exercice : 90

Etaient présents :

M. B. ABOU, M. J.-M. ALAUZET, M. H. ALLOUCHE, M. F. ANDREU, M. F. ARAGON, M. J.F. AUDRIN, M. A. BARRANDON, Mme E. BECCARIA, Mme A. BENEZECH, Mme A. BENOARGHA JAFFIOL, Mme F. BERGER, Mme S. BONIFACE-PASCAL, M. T. BREYSSE, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, M. R. CALVAT, Mme T. CAPUOZZI-BOUALAM, Mme M. CASSAR, Mme J. CLAVERIE, M. P. COMBETTES, M. J.-P. COULET, Mme M. COUVERT, Mme P. DANAN, M. M. DELAFOSSE, Mme G. DELONCLE, M. P. DUDIEUZERE, M. M. DUFOUR, Mme C. FOURTEAU, M. M. FRAYSSE, Mme J. GALABRUN BOULBES, M. J.-L. GELY, M. M. GERVAIS, Mme I. GUIRAUD, M. L. JAOL, M. B. JEAN, M. R. JOUVE, M. M. LANDIER, M. J.-M. LEGOUGE, M. M. LENTHERIC, M. M. LEVITA, M. J.-M. LUSSERT, M. R. MAILHE, Mme H. MANDROUX, M. H. MARTIN, M. J. MARTIN, M. J. MARTINIER, M. P. MAUREL, M. C. MEUNIER, Mme P. MIENVILLE, Mme N. MIRAOU, M. C. MORALES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, M. M. PASSET, M. G. PASTOR, M. E. PASTOR, M. Y. PELLET, M. L. POUGET, Mme F. PRUNIER, M. C. QUIOT, Mme H. QVISTGAARD, M. R. REVOL, Mme D. SANTONJA, M. P. SAUREL, M. A. SIVIEUDE, Mme R. SOUCHE, M. R. SUBRA, M. C. SUDRES, M. P. THINES, M. J. TOUCHON, Mme C. TROADEC-ROBERT, M. F. TSITSONIS, M. C. VALETTE, M. A. ZYLBERMAN, Mme B. PAU suppléant de M. P. BONNAL, M. P. MARTY suppléant de M. J.-L. MEISSONNIER, M. P. POITEVIN suppléant de M. N. SEGURA.

Pouvoir(s):

M. M. ASLANIAN à M. F. TSITSONIS, Mme N. BIGAS à M. J. MARTIN, M. C. BOUILLE à M. P. SAUREL, Mme A. BOYER à Mme G. DELONCLE, Mme M. CASTRE à Mme T. CAPUOZZI-BOUALAM, M. P. CHASSING à M. C. QUIOT, M. T. DEWINTRE à M. M. FRAYSSE, Mme F. DOMBRE-COSTE à M. R. CALVAT, M. S. FLEURENCE à Mme C. FOURTEAU, M. J.-P. GRAND à Mme P. MIENVILLE, Mme C. LABROUSSE à Mme A. BENEZECH, M. P. VIGNAL à Mme E. BECCARIA.

Absent(es):

Mme S. BLANPIED

11349-1

URBANISME ET POLITIQUE FONCIÈRE – COMMUNES DE MONTPELLIER ET DE LATTES - QUARTIER OZ MONTPELLIER NATURE URBAINE - CRÉATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION - APPROBATION

M. C. MORALES, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, délégué à l'Urbanisme et Politique Foncière, rapporte :

Situé sur le territoire des Villes de Montpellier et Lattes, entre l'autoroute A9 et le quartier de Boirargues, le site de la Méjanelle va accueillir la gare nouvelle de Montpellier, projet lié à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse « Contournement Nîmes Montpellier » (CNM).

Ce site occupe une position clé, à l'articulation entre le développement urbain de Montpellier vers la Mer et le corridor de transports languedociens, et fait partie, à ce titre, des 11 sites stratégiques identifiés au SCOT de l'agglomération de Montpellier.

Le projet urbain assure les conditions pour que le futur quartier, dénommé « OZ Montpellier Nature Urbaine », s'intègre dans le territoire labellisé Ecocité et constitue un lieu d'innovations en matière d'urbanisme et de développement durable.

Les enjeux s'attachant au projet « OZ Montpellier Nature Urbaine » sont importants pour le devenir de l'agglomération puisqu'il s'agit de créer à la fois le « poumon » économique et de nature urbaine de la métropole montpelliéraine.

Il convient d'associer la population et les acteurs concernés à l'élaboration du projet urbain et aux études relatives à la première opération d'aménagement à engager autour de la future gare TGV et de définir pour cela les objectifs et modalités de concertation avec le public conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

L'avis des conseils municipaux des Communes de Montpellier et de Lattes a été sollicité sur les modalités de concertation proposées par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

Le périmètre objet de la concertation du public en vue de l'opération d'aménagement « OZ Montpellier Nature urbaine » représente une superficie totale d'environ 350 ha situé sur les territoires de Montpellier et de Lattes.

Il est délimité suivant le plan joint.

Par délibération n°11196 du 30 octobre 2012, le Conseil de Communauté a arrêté, pour la réalisation de cette opération, les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un projet urbain de nouvelle génération associant à de grands équipements métropolitains, des bureaux, des logements, des commerces et des services, notamment de loisirs et de détente, ainsi que de grands poumons verts et paysagers de « nature urbaine » ;
- Faire du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare TGV, le cœur d'un « hub » de dimension régionale et métropolitaine formé par les deux gares ferroviaires et par l'aéroport, connecté au Port de Sète Sud de France ;
- Réaliser et promouvoir un pôle d'affaires et un Campus créatif de nouvelle génération, ouverts sur l'Europe du sud et sur le bassin méditerranéen, répondant à l'évolution des besoins de la métropole, de son développement économique et de celui de ses pôles de formation et de recherche, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier ;
- Créer des articulations nécessaires entre le nouveau quartier et les quartiers environnants, en le reliant notamment à Odysseum et à ceux de Port Marianne sur Montpellier et en soignant la transition avec Boirargues sur Lattes ;
- Préserver et valoriser les paysages remarquables liés au domaine de la Mogère et au vallon de la Lironde ;

Délibération n° 11349

- Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés ;
- Adopter une approche innovante en matière de développement durable, en relation avec la démarche EcoCité, avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle d'affaire et du pôle d'échange multimodal, un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle internationale pour inventer la ville intelligente, active et solidaire de demain ;
- Intégrer ces objectifs dans une première opération d'aménagement à réaliser, au sein de ce périmètre, à partir du pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare TGV, afin d'assurer les premiers éléments constitutifs de son environnement urbain.

Par délibération n°11196 du 30 octobre 2012, le Conseil de Communauté a également proposé des modalités de concertation en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

Par délibération du conseil municipal de la ville de Lattes en date du 17 décembre 2012 et par délibération du conseil municipal de la ville de Montpellier en date du 17 décembre 2012, les Communes de Lattes et de Montpellier ont émis un avis favorable sur les modalités de concertation proposées.

Au vu de l'avis des Communes sollicitées, il est donc proposé de valider les modalités de concertation suivantes :

Afin d'associer largement les populations et les acteurs du territoire, et pour accompagner la réalisation des études sur l'ensemble du périmètre (en coordination avec RFF pour la concertation relative à la future gare TGV), mettre en œuvre au moins :

- Une plateforme d'échange internet permettant de présenter le projet, ses différentes étapes et recueillir des contributions ;
- Une réunion de concertation du grand public dont l'heure et le lieu feront l'objet d'une annonce par voie de presse ; une ou plusieurs réunions thématiques auxquels seront associés les acteurs socioprofessionnels dont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture, ainsi que les membres du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de Montpellier ; une mise à disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, durant une période d'au moins deux mois du dossier de présentation et de panneaux d'information accompagnés par un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- confirmer les objectifs pour l'opération d'aménagement d'ensemble du quartier "Oz Montpellier Nature Urbaine" sur les Communes de Montpellier et de Lattes, tels que décrits dans la délibération n°11196 du 30 octobre 2012 ;
- approuver les modalités de concertation proposées au vu de l'avis des Communes de Montpellier et de Lattes ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Certifié Exécutoire
Publié le : 18/01/2013
Déposé En Préfecture
Le : 18/01/13
Numéro de l'acte :
034-243400017-20130117-lmc144787-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme à
l'original.
Le Président,

SIGNÉ

M. Jean-Pierre MOURE.

11349-3

17/07/13





IMPLANTATION STRATÉGIQUE

- Site stratégique du SCOT
Un territoire vierge de 300 ha au cœur de la nature urbaine
- 150 ha de terrain maîtrisés par la collectivité
- Une implantation à 5 min de l'aéroport Montpellier Méditerranée, 10 min du centre-ville et de la mer



LE CONCEPT DE LA VILLE MOSAÏQUE

Plusieurs quartiers aux caractères, usages, identités et densités qui leurs sont propres, pour une urbanité diverse et mixte.



 **LA VILLE MOSAÏQUE:
LA GARE ET LE PÔLE D'AFFAIRES**

- Un pôle d'affaires de la métropole montpellieraine de **350 000 m²** de surface de plancher
- La gare nouvelle Montpellier Sud de France au **cœur du pôle d'affaires et comme lien urbain** (gare pont)





 **LE CONCEPT DE
LA VILLE MOSAÏQUE**



VILLE INTENSE



 **LE CONCEPT
DE LA VILLE MOSAÏQUE**



VILLE INTIME



 **LE CONCEPT
DE LA VILLE MOSAÏQUE**



VILLE RÉSIDENNELLE



 **NATURE
URBAINE**

Côté Ouest : **paysage lagunaire dans la vallée de la Lironde**



 Une opération d'aménagement de grande ampleur avec **350 ha** dont **200 ha d'espaces verts ou naturels préservés.**

 **NATURE
URBAINE**

Au cœur du projet: **parc urbain du Nègues-cats**





 **NATURE URBAINE**

Campagne et Mogère





 **EXTENSION DE LA LIGNE 1 DU TRAMWAY**

La déserte en transport public constitue **un enjeu majeur** dans le cadre du projet OZ : pensé autour de la gare nouvelle, il doit pouvoir offrir aux citoyens **une liaison rapide et régulière avec Saint-Roch et le centre-ville**







LES GRANDES ÉTAPES

- **2013** : Concertation et **plan guide** sur le grand territoire (**350 ha**)
- **2014** : **Première ZAC** autour de la gare nouvelle (**50 ha**)
- **2015** : Démarrage des **travaux de viabilité** et de l'extension du réseau de transports en commun
- **2017** : Livraison de la **gare nouvelle**, de l'**autoroute déplacée**, de la **desserte en transports en commun** et des **premières constructions de bureaux**



Communauté d'Agglomération de Montpellier
30, place Zola - CS 30026 - 34961 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 13 80 00 - 04 67 13 81 01
www.montpellier-agglo.com

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION OZ

21 mai 2013 - 14h à 16h

Nature Urbaine : Que signifie pour vous, concrètement, «Nature Urbaine» ?

Table 1 (13 personnes)

Perplexité ! Cette alliance suscite énormément d'attentes mais également de nombreuses interrogations. Il ne s'agit pas d'une remise en cause mais il est nécessaire de fournir des explications pédagogiques pour permettre aux citoyens de mieux apprivoiser la nature, inhabituelle dans un milieu urbain.

■ Quel rôle jouera la nature dans le projet OZ ?

Beaucoup de question sur l'usage qui sera fait de la nature au sein du projet. Certains craignent que ce ne soit qu'une vitrine voir un sanctuaire (ZPPAU). Il ne faut pas que la nature soit purement esthétique.

Les 200 ha non construits doivent avoir un rôle (loisirs, agriculture, rétention, protection phonique, etc) et ne pas uniquement être un outil de communication territoriale. Les mails sont pointés du doigt car trop étroits pour permettre le passage des espèces. A contrario, on se félicite de la **faculté d'adaptabilité** de ces espaces verts qui forment un cadre vivant et pérenne.

■ Armature verte et armature urbaine : comment vont-elles cohabiter ?

Ce sont deux identités très fortes. Les participants s'interrogent quant à un éventuel rapport de force. La nature s'imposera-t-elle à la ville ou sera-t-elle traitée de manière à s'intégrer dans l'urbanisme ? Du bien c'est l'urbanisme qui s'intégrera dans une trame verte et bleue.

Il y a clairement une attente vis-à-vis de **l'inversion du regard** promise aux habitants de OZ.

■ Qui va gérer la Nature Urbaine ?

- Les habitants ?
- Un partenariat public/privé ?
Se pose alors la question de la **pédagogie** à mettre en place vis-à-vis des citoyens peu habitués à cohabiter avec des espaces naturels : quelle lecture faire du paysage ? Comment les habituer à ce milieu naturel ?

■ Les points forts de cette association : reprendre contact avec la nature.

Il existe aujourd'hui une véritable demande de la part des citoyens de reprendre contact avec la nature. Un contact physique : envie de toucher la terre, de produire ses propres fruits et légumes → **L'agriculture péri-urbaine** est une réponse que peut offrir OZ. Les espaces verts sont le point de regroupement d'une vie de quartier. La Nature Urbaine offre un cadre de vie agréable, attractif, qui répond aux attentes de beaucoup de citoyens : le bien-être visuel.

Table 2 (7 personnes)

En comité réduit, les thèmes restent les mêmes mais la discussion est plus pointue.

■ Quel rôle jouera la nature dans le projet OZ ?

Un rôle écologique : absorption de CO2, émission de gaz, dépense énergétique, la nature aura un impact positif sur la pollution. Elle sera présente à plusieurs échelles : micro (balcon-terrasse), îlots et grands paysages (parcs et pièces urbaines) mais on se demande jusqu'où la nature intégrera les infrastructures. Quelles limites ? Lisière ou véritable interface ? Il est nécessaire de **trouver un équilibre entre la sanctuarisation et la préservation**.

■ Quelle accessibilité aux espaces naturels ?

Jusqu'où pourra-t-on interagir avec la nature ? Les espaces naturels seront-ils vraiment des parcs accessibles au grand public ? Il est nécessaire d'établir le **niveau d'interaction entre les citoyens et les espaces naturels**. Il est aussi question de la sécurité dans ces espaces verts. En effet, pour que la nature ait un apport bénéfique, il faut qu'elle soit respectée : il faut donc la protéger des citoyens et de certains de leurs abus.

■ Les bénéfices apportés par la Nature Urbaine : favoriser la prise de conscience écologique.

Le paysage façonné va faire l'identité de ce quartier et offrira un cadre de vie ou le bien-être visuel est primordial. Elle peut avoir un effet positif sur la **conscience écologique** des habitants en leur faisant appréhender la fragilité de l'environnement, du temps et des saisons qui passent. Elle offrira une ère de repos pour le milieu d'affaires, une ère de loisirs pour les enfants et, pourquoi pas, un espace de productivité agricole pour les parents. **L'agriculture urbaine** doit être mise en place au sein du projet OZ, reste à savoir à quelle échelle : serre, jardins collectifs, maraichage. Néanmoins, afin que la nature urbaine puisse livrer tout son potentiel il sera nécessaire de **«former» les habitants** à cette nouvelle forme de cohabitation.

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION OZ

21 mai 2013 - 14h à 16h



Pôle d'affaires : Quels leviers d'attractivité mettre en œuvre ?

Table 1 (8 personnes)

On peut noter un scepticisme relatif quant à la capacité de Montpellier de devenir une métropole. Mais la qualité du futur projet est reconnue. Il a été grandement question de la renommée de la ville, grâce au campus créatif notamment.

■ La notion de vitrine haut de gamme.

On s'interroge sur l'ampleur du rayonnement de ce futur quartier : national, européen, mondial ? Il faut jouer la carte de l'excellence, réfléchir à des bâtiments emblématiques qui impressionneront : une **architecture remarquable** par sa taille, sa qualité esthétique et sa performance technologique ambitieuse. Obtenir un label de **qualité environnementale** serait un bon moyen de faire connaître le projet et d'attirer les curiosités. OZ doit être une **porte d'entrée** sur la ville, une figure de proue donnant envie de découvrir l'ensemble du territoire Montpellierain.

■ Le Campus Créatif : point fort du projet.

- Réunir tous les acteurs de la **filière numérique** (enseignement, recherche, investisseurs, compétitivité, pépinières).
- Organiser des **événements marketings** : affichage et accompagnement des entreprises pour leur installation.
- Favoriser les animations et **espaces d'échanges** entre entreprises (« maison du numérique »).
- Mettre en place des **partenariats** avec des universités étrangères de renom.

■ Une programmation marketing d'offre de services ?

Afin de réussir l'intégration de cette éco-cité, le projet doit montrer sa capacité à **réunir pôle d'affaires et lieux de vie**. Le bien-être du salarié est une préoccupation réelle. Cela ne passe pas seulement par la qualité architecturale des bureaux, mais par la diversité dans l'offre de services : il faut innover, anticiper, expérimenter. Il serait bon de segmenter les offres et de déterminer leur vocation (logements par exemple).

■ L'intégration du quartier dans une stratégie de développement économique.

La notion de **hub et d'accessibilité** est primordiale. Le projet va bénéficier de l'effet d'entraînement lié à la gare nouvelle et à l'A9 déplacée ainsi que de sa proximité avec l'aéroport. Mais ces infrastructures ne sont pas sources de richesse à elles seules. C'est la réunion de plusieurs enjeux du contexte global qui fera le succès de l'opération.

OZ doit s'intégrer au tissu économique existant et conforter la place du centre-ville dans l'économie montpellieraine. Le rôle du **tourisme** est primordial, OZ doit en être une destination privilégiée.

Table 2 (9 personnes)

Les discussions se focalisent sur l'insertion du pôle au sein du projet OZ et sa faculté à répondre aux ambitions environnementales du projet, en termes de confort, d'espaces verts, de bien-être visuel...

■ Un pôle d'affaires respectueux de l'environnement et de la population.

Le pôle d'affaires montpellierain ne doit pas être coupé des réalités sociales et environnementales. Loin de l'image de La City londonienne ou de La Défense à Paris, les acteurs économiques de ce pôle devront s'assurer de sa **mixité sociale, culturelle, des usages et des fonctions**. De même, le pôle d'affaires doit s'intégrer en respectant l'environnement et les espaces publics. Son architecture doit envoyer un signal extérieur positif qui attire le regard.

■ Le pôle d'affaires : un lieu de bien-être !

Le pôle doit être composé de lieux de travail et d'échanges innovants, dans leur architecture certes, mais aussi dans les **services proposés** : proximité, ouverture, espaces de co-working, Fab-Lab. La notion de **collaboration** et d'**ouverture** doit être au centre des services existants du pôle. Les employés travaillant dans le pôle d'affaires pourront accéder à des espaces naturels le temps de leur pause, mais aussi à des commerces, des services. Le pôle d'affaires sera un **lieu de confort**.

Trois autres idées ont été évoquées lors de cette session :

■ Une stratégie à dimension européenne.

Le pôle d'affaires doit suivre une stratégie de développement économique de dimension européenne.

■ Un espace associé aux universités.

Il est important de mettre en place des liaisons entre les acteurs économiques et les acteurs de l'éducation.

■ Au centre de la mobilité.

La ligne 1 du tram doit relier le pôle aéroport, gare nouvelle, le pôle d'affaires et le centre ville (cf thème session 1 L'intégration du quartier dans une stratégie de développement économique).

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION OZ

21 mai 2013 - 14h à 16h



Mobilité : Quels besoins d'intermodalité pour une nouvelle mixité ?

Tables 1 et 2 (8 et 10 personnes)

La thématique de la mobilité est liée à de nombreuses problématiques du projet. La majorité des remarques et des suggestions, similaires lors des deux sessions, concernent la logistique des déplacements dans la ville, et des services qui doivent y être associés.

■ Le stationnement intelligent.

Très présente tout le long de la table ronde, la thématique du stationnement génère beaucoup de réactions. Les participants suggèrent à plusieurs reprises la mise en place de parkings «silo» (voiture + vélos), en nombre et bien localisés (intégration aux stations de tram), avec une mise en garde sur le coût de stationnement. On souligne l'importance de **dimensionner et dessiner correctement les infrastructures de mobilités** afin d'éviter le stationnement sauvage aux abords de la gare. Il est proposé de réfléchir au **foisonnement des parkings** et à leur **mutualisation** : séquences jour (activités, travail), séquences nuit (habitants).

■ Le besoin de services annexes.

La préoccupation la plus prégnante dans l'esprit des usagers concerne les services directement liés à l'usage des vélomags'. Le projet Oz se doit d'assurer **une nouvelle forme de confort** par le biais de services très pratiques telles que des parkings spécifiques vélo en gare, des ateliers de réparation ponctuels, des douches intégrées aux lieux de travail (à imposer dans le cahier des charges des constructeurs), ou encore des points de vente de Kways...

Oz doit **faciliter la mobilité** en intégrant une **logistique innovante** : réservation par téléphone, n° d'appel en cas d'incident, information sur l'état des disponibilités, etc. L'autre demande récurrente chez les usagers concerne la présence de **services à la personne**, qui implique une analyse des besoins en fonction du type de population du quartier (âge, condition sociale, aptitudes physique, etc.). La nécessité de proposer à termes un questionnaire usagers pour définir les besoins en services est soulignée par les participants.

■ La lisibilité et l'efficacité dans les différents modes de transport.

Le cheminement piéton doit être sécurisé, identifié, continu (inquiétudes quant à l'autoroute), assurer des connexions entre gare et quartier et tenir compte des distances maximum à pied. Les usagers réfléchissent aussi à la corrélation entre transport et programmation. En d'autres termes, comment desservir tel ou tel espace géographique ? Il faut **hiérarchiser les types d'infrastructures de déplacement**, mettre en place des parcours clairement identifiés pour chaque mode de transport (parcours piéton, piste cyclable, busway, tramway, route). Plus loin, il faudra prolonger ces voies de mobilité à l'intérieur du quartier par capillarité. Tous les modes de transports sont souhaités pour irriguer le quartier. De plus, il faut réfléchir à des **dispositifs prédictifs** pour assurer l'**efficacité des réseaux de transport au quotidien** (gérer au mieux les heures de pointes) et lors de circonstances exceptionnelles (événements et surfréquentation).

L'avenir de la voiture est aussi évoquée. On suggère de développer des offres alternatives à la voiture **diversifiées et efficaces**, par exemple un système d'auto-partage sécurisé, et fiable, avec des solutions de dernière minute en cas d'imprévu.

■ L'information comme facteur clé de succès.

Les participants expriment un grand besoin de **renseignements en temps réel** concernant tous les modes de transports. Du nombre de places disponibles (en temps réel et en anticipation), voitures comme vélos, jusqu'au temps d'attente pour les bus et les trams, les participants tendent à dire que l'information peut lever tous les obstacles à la mobilité durable.

On cite le contre exemple des gares d'Avignon et d'Amiens.

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE CONCERTATION OZ

21 mai 2013 - 14h à 16h



Ville intelligente : Infos et réseaux, pour quoi faire ?

Table 1 (10 personnes)

Tout comme pour la notion de Nature Urbaine, la Ville Intelligente suscite attentes et craintes notamment en termes de sécurité et de stockage des données.

■ Le temps réel est l'instantanéité.

Pour les participants, la ville intelligente doit permettre l'**immédiateté de l'information**. Les intervenants insistent sur la nécessité d'avoir une information **prédictive**, peu importe les outils et modes de diffusion (internet, Smartphones, affichages publics). De la géolocalisation d'un service, d'un transport ou d'un professionnel, jusqu'au suivi en temps réel de l'état et de la fréquentation des équipements et espaces publics, OZ doit exploiter cette technologie.

Note : une attitude réfractaire ville numérique / ville humaine : que devient-on si on perd son smartphone ?

■ Mutualisation des informations.

Le **partage** doit être la source d'inspiration de la ville intelligente. Le tissu urbain va créer du lien social, et générer une meilleure façon de vivre ensemble grâce à la concentration des **efforts collectifs**. L'utilisateur joue le rôle de « capteur de données », ce qui permet une connexion entre tous les habitants dans des domaines variés - scolaire, loisirs, sports.

Dans le domaine public, on observerait la même logique : une exploitation mutualisée des données visant à améliorer l'efficacité des services par un travail collectif.

■ Les services urbains : efficacité et durabilité.

L'optimisation de la mobilité est l'un des sujets les plus évoqués par les participants. Les informations doivent être mutualisées et partagées pour permettre aux usagers de planifier leurs déplacements de manière **personnalisée** et la plus **efficace** possible. Tous les habitants et tous les modes sont concernés et connectés : tramway, vélomag', voiture, voiture-lib. L'objectif est de **moins polluer** et de **mieux se déplacer**.

Cette optimisation de la gestion et de la diffusion des données doit être **facilement utilisable** par les citoyens. Cela est valable pour les transports, mais aussi pour l'énergie (consommation) et les espaces publics (horaires, places disponibles).

La ville intelligente doit faciliter les relations entre la sphère privée et la sphère publique afin de faciliter le quotidien des citoyens.

■ Pour une meilleure compréhension de l'environnement.

OZ devra être constitué de bâtiments intelligents capables d'informer leurs habitants sur les conditions météorologiques classiques (ensoleillement, pluie) mais aussi sur la gestion des risques (incendies, inondations). Chaque habitant doit être informé sur sa consommation d'énergie afin de mieux la réguler. La ville intelligente aura aussi un **rôle de « mémoire »** (c'est d'ailleurs le sujet le plus sensible : qui en sera le garant ?), en sauvegardant de nombreuses informations sur l'évolution d'un site géographique et de ses interactions et alterations avec le temps, afin de mieux le préserver.

Table 2 (8 personnes)

Cette deuxième session, à effectif réduit, se montre très sceptique, mais sensible à l'amélioration du quotidien.

■ Qui est propriétaire de quoi ?

Les participants se sont longuement interrogés sur la question de la propriété des données. Y'aura-t-il un référencement des concessionnaires des réseaux ? Peut-on être certains que le système sera intégré ? On est dans la nouveauté, ce qui implique une **pédagogie** à mettre en place auprès des citoyens, une explication claire sur l'**administration des données**, la gouvernance, de nouvelles règles sont à inventer. La transversalité et l'interactivité, entre différents domaines, qui sont la clé de la mutualisation des infos, seront-elles gérées par un organisme extérieur ? La ville intelligente devra avoir une **gouvernance démocratique et transparente**.

■ Faciliter le quotidien.

Le citoyen est au cœur de la ville intelligente dont l'objectif est d'anticiper ses besoins en améliorant les services, en optimisant ses déplacements. Mais plus loin encore, le numérique crée un **sentiment d'appartenance** à une communauté et donc un lien social fort entre les habitants. Ils sont tous connectés et peuvent donc s'échanger les informations, astuces, bon plans pour améliorer la vie du quartier et en somme le **cadre de vie commun**.